
Procès-verbal de la séance publique du conseil de Communauté du 12 janvier 2009

SOMMAIRE

| | |
|--|---------|
| <i>Présidence</i> de monsieur Gérard Collomb, président | (p. 4) |
| <i>Désignation</i> d'un secrétaire de séance | (p. 4) |
| <i>Appel nominal</i> | (p. 4) |
| <i>Dépôts</i> de pouvoirs pour absence momentanée | (p. 4) |
| <i>Compte-rendu</i> des décisions prises par le Bureau en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 (dossier n° 2009-0458) | (p. 4) |
| <i>Annexe</i> - Diapositives projetées lors de la présentation du budget primitif 2009 | (p. 32) |

Le texte des délibérations n° 2008-0458 à 2008-0497 ont été publiés dans le recueil des actes administratifs n° 383.

| | |
|--|--------|
| N° 2009-0458 <i>Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 1er décembre 2008 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008 -</i> | (p. 4) |
|--|--------|

COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS ET RESSOURCES

| | |
|---|---------|
| N° 2009-0459 <i>Budget primitif 2009 - Budget principal -</i> | (p. 4) |
| N° 2009-0460 <i>Budget primitif 2009 - Budget annexe des eaux -</i> | (p. 4) |
| N° 2009-0461 <i>Budget primitif 2009 - Budget annexe de l'assainissement -</i> | (p. 4) |
| N° 2009-0462 <i>Budget primitif 2009 - Budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe -</i> | (p. 4) |
| N° 2009-0463 <i>Budget primitif 2009 - Budget annexe du restaurant communautaire -</i> | (p. 30) |
| N° 2009-0464 <i>Programmation pluriannuelle des investissements - Autorisations de programme 2009 -</i> | (p. 30) |
| N° 2009-0465 <i>Individualisation de programme des opérations globalisées 2009 de la direction du foncier et de l'immobilier -</i> | (p. 30) |
| N° 2009-0466 <i>Individualisations d'autorisation de programme - Opérations globalisées 2009 - Bâtiments, véhicules mobiliers et matériels -</i> | (p. 30) |
| N° 2009-0467 <i>Oullins - La Saulaie - Acquisition des terrains appartenant à la Sovafim - Individualisation d'autorisation de programme -</i> | (p. 19) |
| N° 2009-0468 <i>Délégations d'attributions accordées par le conseil de Communauté au président - Abrogation de la délibération n° 2008-0009 du 25 avril 2008 -</i> | (p. 30) |
| N° 2009-0469 <i>Code des marchés publics 2006 - Répartition des responsabilités et délégations de signature -</i> | retiré |

| | | |
|---------------------|--|---------|
| N° 2009-0470 | <i>Ligne de financement pluriannuelle entre l'Opac de Villeurbanne et la Caisse des dépôts et consignations - Avenant n° 3 à la convention pluriannuelle 2004-2008 -</i> | (p. 30) |
| N° 2009-0471 | <i>Ligne de financement pluriannuelle entre l'Opac du Grand Lyon et la Caisse des dépôts et consignations - Avenant n° 3 à la convention pluriannuelle 2004-2008 -</i> | (p. 30) |
| N° 2009-0472 | <i>Désignation d'un représentant au sein du conseil d'administration de Porte des Alpes Habitat OPH de Saint Priest -</i> | (p. 30) |
| N° 2009-0473 | <i>Révision du référentiel d'achat spécifique à la Communauté urbaine et création d'un référentiel d'achat entité adjudicatrice -</i> | (p. 19) |
| N° 2009-0474 | <i>Changement de dénomination sociale de l'OPH du Grand Lyon -</i> | (p. 30) |
| N° 2009-0475 | <i>Créations et transformations d'emplois -</i> | (p. 31) |
| N° 2009-0476 | <i>Projet Averroes - Adoption de l'accord-cadre contre les discriminations -</i> | (p. 20) |

COMMISSION DEPLACEMENTS ET VOIRIE

| | | |
|---------------------|--|---------|
| N° 2009-0477 | <i>Approbation d'un avenant au marché d'abris voyageurs, de mobiliers urbains d'information et d'un parc de vélos passé avec la société JC Decaux - Approbation d'un avenant à la convention de mandat passé avec la société JC Decaux -</i> | (p. 20) |
| N° 2009-0478 | <i>Marché d'abris voyageurs, de mobiliers urbains d'information et d'un parc de vélos - Modification de la tarification Vélo'v -</i> | (p. 20) |
| N° 2009-0479 | <i>Marché de mobilier urbain et de mise à disposition de vélos avec la société JC Decaux - Convention de mise en œuvre de l'utilisation de la carte OÙRA avec la région Rhône-Alpes -</i> | (p. 20) |
| N° 2009-0480 | <i>Marché de mobilier urbain et mise à disposition de vélos avec la société JC Decaux - Approbation des modifications des conditions générales d'accès et d'utilisations du service Vélo'v -</i> | (p. 20) |
| N° 2009-0481 | <i>Développement des modes de déplacement doux - Convention de subvention pluriannuelle entre la Communauté urbaine et l'association Pignon sur rue -</i> | (p. 24) |
| N° 2009-0482 | <i>Programmation des opérations globalisées de voirie 2009 -</i> | (p. 25) |
| N° 2009-0483 | <i>Lyon 9° - Mise en place du jalonnement du parking P Vaise Navigation situé rue de la navigation - Offre de concours pour les travaux de signalisation directionnelle-acceptation de l'offre de concours -</i> | (p. 29) |

COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

| | | |
|---------------------|--|---------|
| N° 2009-0484 | <i>Convention bi-annuelle 2008-2009 avec l'association San priote pour l'insertion par l'emploi Aspie - Animation économique de la conférence des maires Porte des Alpes - Avenant n° 1 -</i> | (p. 29) |
| N° 2009-0485 | <i>Convention triennale 2007-2009 avec le Comité de bassin d'emploi Lyon-sud - Animation économique des Portes du Sud, Iônes et coteaux du Rhône et vallée de la Chimie - Avenant n° 2 -</i> | (p. 29) |
| N° 2009-0486 | <i>Convention triennale 2007-2009 du 2 octobre 2007 avec la chambre de commerce et d'industrie de Lyon pour l'animation économique de la conférence des maires Plateau nord - Avenant n° 2 -</i> | (p. 30) |
| N° 2009-0487 | <i>Convention 2007-2009 avec l'association Techlid sur l'animation économique des conférences des maires Ouest nord et Val d'Yzeron - Avenant n° 2 -</i> | (p. 25) |
| N° 2009-0488 | <i>Convention triennale 2007-2009 avec l'association Espace Carco - Animation économique de la conférence des maires Rhône-Amont - Avenant n° 2 -</i> | (p. 30) |
| N° 2009-0489 | <i>[Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat] - Soutien au Medef Lyon-Rhône pour son programme d'actions 2008-2009 -</i> | (p. 26) |
| N° 2009-0490 | <i>Convention triennale 2007-2009 avec le Syndicat Saône Mont d'Or (SSMO) - Animation économique de la conférence des maires du Val de Saône - Avenant n° 2 -</i> | (p. 30) |

COMMISSION PROXIMITE ET ENVIRONNEMENT

| | | |
|---------------------|---|---------|
| N° 2009-0491 | <i>Sensibilisation du grand public à l'éco-citoyenneté - Convention avec l'association Unis-Cité -</i> | (p. 31) |
| N° 2009-0492 | <i>Organisation des ateliers internationaux sur l'eau Water4Health - Participation financière de la Communauté urbaine - Autorisation de signer un avenant n° 1 à la convention -</i> | (p. 26) |
| N° 2009-0493 | <i>Nettoisement de la voirie - Tarifs -</i> | (p. 31) |

COMMISSION URBANISME

| | | |
|---------------------|---|---------|
| N° 2009-0494 | <i>Limonest - ZAC des Bruyères - Engagement de la consultation d'aménageurs -</i> | (p. 29) |
| N° 2009-0495 | <i>Lyon 3° - ZAC Château Lacassagne - Suppression -</i> | (p. 31) |
| N° 2009-0496 | <i>Oullins - ZAC Narcisse Bertholey - Protocole de liquidation -</i> | (p. 31) |
| N° 2009-0497 | <i>Rillieux la Pape - Quartier de la Ville nouvelle - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Signature de la convention-cadre 2008-2009 et approbation de la programmation 2008 -</i> | (p. 31) |

Présidence de monsieur Gérard Collomb
président

Le lundi 12 janvier 2009 à 18 heures, mesdames et messieurs les membres du conseil de Communauté, dûment convoqués le 30 décembre 2009 en séance publique par monsieur le président, se sont réunis à l'hôtel de Communauté, dans la salle des délibérations, sous la présidence de monsieur Gérard Collomb, président.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. LE PRÉSIDENT : Pour notre séance de ce jour, je vous propose de désigner monsieur Marc Augoyard pour assurer les fonctions de secrétaire et procéder à l'appel nominal. Monsieur Augoyard, vous avez la parole.

(Monsieur Marc Augoyard est désigné).

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Auroy, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benekadi, M. Bernard B, Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Brolquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Mme Dagorne, MM. Darne J.C., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Grivet, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Hugué, Imbert Y., Imbert A., Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Meunier, Morales, Muet, Mme Pesson, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillon, Pilonel, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Sturla, Suchet, Terracher, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhlich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas.

Absents excusés : MM. Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Deseigne (pouvoir à M. Imbert A.), Mme Peytavin (pouvoir à M. Plazzi), MM. Blein (pouvoir à M. Sturla), Balme (pouvoir à M. Albrand), Coulon (pouvoir à M. Corazzol), Genin (pouvoir à M. Lévêque), Goux (pouvoir à Mme David M.), Lambert (pouvoir à M. Llung), Louis (pouvoir à Mme Dagorne), Millet (pouvoir à M. Thivillier), Mme Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), MM. Réale (pouvoir à M. Passi), Serres (pouvoir à M. Roche), Mmes Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Flaconnèche), Yérémiann (pouvoir à M. Barthelémy).

Absents non excusés : MM. Arrue, Bernard R., Mme Palleja.

Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée

Mme Elmalan (pouvoir à M. Jacquet), M. Buna (pouvoir à M. Charles), Mme Bab-Hamed (pouvoir à Mme Pierron), MM. Braillard (pouvoir à Mme Frih), Morales (pouvoir à M. Vincent), Muet (pouvoir à Mme Pesson), Sangalli (pouvoir à M. Reppelin), Touléron (pouvoir à M. Fournel), Touraine (pouvoir à Mme Tifra).

Compte-rendu des décisions prises par le Bureau

N° 2009-0458 - Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 1er décembre 2008 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008 - Délégation générale aux ressources - Service des assemblées -

M. LE PRÉSIDENT : Conformément à l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en vertu de la délégation que vous avez accordée au bureau délibératif et qui font l'objet du rapport 2009-0458. Je vous demande de bien vouloir en prendre acte.

(Acte est donné).

PREMIÈRE PARTIE
Dossiers ayant fait l'objet de demandes d'organisation de débats par la conférence des présidents

N° 2009-0459 - finances, institutions et ressources - Budget primitif 2009 - Budget principal - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire -

N° 2009-0460 - finances, institutions et ressources - Budget primitif 2009 - Budget annexe des eaux - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire -

N° 2009-0461 - finances, institutions et ressources - Budget primitif 2009 - Budget annexe de l'assainissement - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire -

N° 2009-0462 - finances, institutions et ressources - Budget primitif 2009 - Budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Darne a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2009-0459 à 2009-0462 qui portent sur le budget principal et les différents budgets annexes. Je donne immédiatement la parole à monsieur Jacky Darne pour un exposé attendu.

M. le vice-président DARNE, rapporteur : Mes chers collègues, après le plan de mandat au mois de novembre, le débat d'orientation budgétaire et la programmation pluriannuelle des investissements de décembre, voici le temps de voter le budget 2009 et d'évoquer ensemble, pour la troisième fois, une thématique commune, même si elles sont différentes puisque, après les orientations de novembre, la programmation des investissements, nous avons maintenant l'autorisation des dépenses pour l'année 2009.

Le sous-titre "un budget pour temps de crise" : ce budget n'est pas complètement pour contrer la crise parce que nous n'en avons pas nous-mêmes la capacité mais il est temps de prendre en compte un certain nombre de facteurs dans ses priorités, dans ses équilibres pour que notre agglomération traverse le mieux possible une année 2009 -et sans doute l'année suivante- le mieux possible ou le moins mal possible.

J'aimerais tout d'abord vous donner le cadrage général du budget d'une façon assez classique pour que vous l'ayez en mémoire.

Les recettes de fonctionnement des budgets consolidés, eau, assainissement, opérations d'urbanisme, restaurant et budget principal, sont de 1,186 milliard pour des dépenses de fonctionnement de 982 M€. Je précise qu'au total, pour le budget principal, les recettes augmentent de 2,37 % et les dépenses de 2,13 %, ce qui a comme conséquence -nous le verrons tout à l'heure- une légère augmentation de l'autofinancement. Autrement dit, nous maintenons une progression des dépenses proche de celle des recettes sans pour autant supporter d'effet de ciseaux -pour utiliser une expression, que chacun comprend, quand les dépenses augmentent plus vite que les recettes-. Cet autofinancement de 204 M€ représente une partie significative des dépenses d'investissement. Les 204 M€ d'autofinancement s'ajoutent à 409 M€ de recettes d'investissement pour faire un total de dépenses d'investissement de 613 M€.

Quelques précisions pour que chacun comprenne bien ces tableaux : dans la comptabilité publique, quand on parle de recettes et de dépenses d'investissement, on comprend également à l'intérieur aussi bien les investissements physiques opérationnels que les nouveaux emprunts ou les remboursements d'emprunts. Pour vous donner un ordre de grandeur, dans les 613 M€ de dépenses d'investissement, nos dépenses réelles d'investissement payées font 395 M€, 400 M€ pour arrondir, en charge nette. Que veut dire "en charge nette" ? C'est ce qui reste à notre charge une fois que l'on a déduit les subventions dont on a bénéficié et la différence est évidemment un endettement puisque les dettes nouvelles à l'intérieur des 613 M€, pour l'année prochaine, sont de 200 M€. Cela vous donne des éléments de lecture de ce tableau.

Si vous totalisez recettes de fonctionnement et budget d'investissement, donc la totalité du budget, il est en légère contraction par rapport à l'année dernière, à peine un peu plus de 1 %, alors que je vous ai dit que les dépenses de fonctionnement et les recettes de fonctionnement progressaient de 2 %. C'est parce qu'en réalité, nos investissements de cette année sont légèrement inférieurs à la dernière année du plan de mandat de 2008. Cela signifie très concrètement que cette année, en investissement, nous dépensons 200 M€ de plus que la première année du mandat précédent mais 50 M€ de moins que l'année en cours. Il y a donc un effort très important qui est fait. J'y reviendrai tout à l'heure pour que vous puissiez mesurer davantage le niveau de ces investissements par rapport à nos possibilités d'investissement sur un plan de mandat.

Un budget qui est donc en progression, qui fait une très large part à l'investissement. Vous avez bien vu que l'investissement, cela fait 40 % de nos dépenses de fonctionnement si l'on prend l'investissement opérationnel. C'est très important par rapport aux budgets communaux. La Communauté urbaine demeure une entité qui investit pour l'essentiel, même s'il y a des variations annuelles.

Ce budget bien sûr a pris en compte les éléments de conjoncture, certains favorables, d'autres défavorables. Ici sont signalés plutôt les défavorables, même si l'évolution des taux d'intérêt fin décembre fait que, contrairement à ce que nous pouvions dire il y a quelques mois, les taux d'intérêt apparaissent favorables puisque l'ensemble des banques centrales, qu'elles soient américaines ou européennes, ont diminué leurs taux -puisque l'on considère comme exceptionnel que certains taux soient à zéro aujourd'hui. Ce n'est pas tout à fait le cas pour la banque européenne, ça l'est pour la banque américaine. On ne peut probablement pas aller plus bas aux Etats-Unis, un peu plus sans doute ici. Par contre, des marges bancaires ont été instituées.

Quand on dit baisse des dotations de l'Etat, il s'agit ici des attributions compensatrices de l'Etat (4,8 M€). Quand on prend la DGF en plus de ces contributions, la diminution est inférieure à ces 4,8 M€ mais la baisse de ces compensations est de 4,8 M€. Donc, au total, l'Etat se désengage. Ce n'est pas de la polémique bien sûr, c'est simplement de l'arithmétique.

La baisse des subventions de l'Agence de l'eau (4 M€) a comme conséquence que notre budget annexe de l'assainissement est en difficulté. Pour lui, il y a un léger effet de ciseaux qui n'existe pas pour les autres budgets et qui conduira très probablement l'année prochaine, une fois que l'on aura le montant réel de la baisse de la subvention de l'Agence de l'eau, à décider éventuellement d'une revalorisation de la taxe d'assainissement pour faire face aux besoins. On ne peut pas supporter évidemment sur nos budgets des diminutions de cette ampleur.

Pour donner le cadrage général d'équilibre dans cette situation, premièrement, la dette est surveillée mais néanmoins augmente avec 1 228 M€; on augmente l'endettement d'environ 100 M€ puisque nous avons un emprunt nouveau de 200 M€ et un remboursement de 100 M€. Il se peut que dans la réalisation, suivant la façon dont se déroulera l'année, nous ne souscrivions pas la totalité de l'emprunt mais il est possible qu'au total, la dette augmente de 100 M€ environ. C'est la volonté de faire un investissement très important dès cette année, même s'il sera plus important par définition que les autres années. Dans cette conjoncture, budget en temps de crise, on axe plutôt sur l'investissement en début de mandat pour participer le plus possible au maintien de l'activité économique.

Néanmoins, malgré cette augmentation, on garde des possibilités si la situation se détériorait encore -ce qui n'est pas impossible- : on aura encore la possibilité d'augmenter l'emprunt puisque nous resterons avec 12 % du service de la dette s'il y a besoin, l'année 2010 voire l'année 2011 ; on pourra à nouveau s'endetter un peu plus. On voit évidemment que la politique suivie nous permet, quand cela est nécessaire, d'accompagner nos décisions sans prendre de risque puisque l'autofinancement de 204 M€ reste tout à fait significatif contre 200 M€ l'année précédente.

Le panorama sur les différentes recettes :

- la taxe professionnelle unique à 531,3 M€, ce que nous encaissons avec le taux unique que nous avons de 20,09 % ;
- la taxe des ordures ménagères à 103 M€ a un taux inchangé ;
- la taxe professionnelle a un taux inchangé ;
- les dotations de l'Etat inchangées ;
- les produits des services, entre autres l'exploitation des périphériques, à 75 M€ ;
- la redevance d'assainissement à 57,7 M€. Elle finance une bonne partie évidemment du budget de l'assainissement et suit une revalorisation qui est prévue par contrat ; elle évolue de 1,3 % ;
- les cessions diverses à 50 M€.

Je rappelle que la Communauté urbaine encaisse 531,3 M€ de taxe professionnelle en provenance des entreprises ; elle reverse une partie aux communes. Les 531,3 M€ correspondent à une augmentation de 2,5 % ; ce n'est pas une augmentation de taux, c'est une augmentation de volume : cela résulte des sommes déclarées par les entreprises en N - 2 puisqu'on calcule la taxe professionnelle sur N - 2. La conjoncture n'a pas eu d'effet sur ce montant-là sauf s'il y a des disparitions d'entreprises depuis ; dans ce cas, on les prend en compte immédiatement. Ce pourcentage paraît raisonnable. Avec les services fiscaux, s'il était remis en cause, je vous en informerais immédiatement.

Ces 531,3 M€ sont augmentés de 10 M€ versés par les communes qui, lorsque la TPU a été créée, avaient plus de taxe d'habitation que de taxe professionnelle. Lorsqu'on a rendu la taxe d'habitation et foncière aux communes et qu'on a repris la taxe professionnelle, on a calculé la différence. Pour la plupart des communes, c'est la Communauté urbaine qui verse. On verse de la taxe professionnelle pour 211,5 M€ mais on reçoit des communes 10,7 M€. On a mis au point il y a près de dix ans une dotation de solidarité qui exprime le soutien de la Communauté urbaine aux communes en fonction de critères divers -sur laquelle je ne reviens pas parce que nous l'a réexpliquerons peut-être mais il faut un peu de temps- et la somme qui est proposée est de 16,9 M€. Le produit net qui reste à la Communauté urbaine c'est 313 M€; donc sur 531 M€ de taxe versée par les entreprises, nous en gardons 313, nous donnons le reste aux communes. Mais ce que l'on donne aux communes comme ce que l'on reçoit n'est pas indexé; donc c'est ce qui était prévu dès le départ bien sûr.

Je viens de décrire rapidement les recettes, j'en suis désolé; mais, même en étant rapide, cela prend vite vingt-cinq à trente minutes, je ne sais pas faire une présentation de budget plus brièvement.

Voyons les charges: 982 M€. Comment se structurent-elles, indépendamment du reversement de la fiscalité dont je viens de parler de 228 M€ -c'est ce qui est donné aux communes- ? Nous avons le personnel: 201 M€, les subventions -je vais donner le détail dans la diapositive d'après-: 199 M€, ce que l'on achète aux entreprises extérieures: 245 M€, le coût du capital emprunté: 58 M€ et la rubrique "divers": 50 M€, dont les financements des déséquilibres de ZAC, la participation aux ZAC pour 38 M€.

Je vais donner non pas pour chacune des lignes, ce serait trop long, mais quelques flashs sur certaines d'entre elles.

D'abord la partie personnel: le salaire que nous versons correspond à 4 639 agents. A dix près, c'est un effectif constant; très précisément, le calcul est fait avec onze personnes en moins en réalité. Compte tenu de l'incertitude qu'il y a dans l'exécution, on peut dire maintien des effectifs en 2009.

Masse salariale et charge patronale: 198 M€. Ce qui est retenu, c'est une augmentation totale moyenne, GVT et toutes autres modifications confondues, de 2,5%. C'est le même pourcentage qu'en 2008, le même qu'en 2007; nous l'avons tenu en 2007, nous le tiendrons, je crois, en 2008 et nous le tiendrons, je l'espère, en 2009 s'il n'y a pas d'éléments qui nous conduisent à l'inverse.

Un budget qui maintient les moyens de nos délégataires: pour certains, il y a des contrats; par exemple, le Sytral. C'est ce qui correspond à la ligne subventions de l'avant-dernière diapositive projetée. Donc les 199 M€ de subventions comprennent: 122 M€ pour le Sytral -c'est la principale subvention qui est versée-, 38 M€ pour l'ensemble des sociétés d'économie mixte et établissements publics ainsi que l'Opac, 23 M€ pour le syndicat des Monts d'Or, le Synamim et, puisque le décaissement n'est pas complet avec le Conseil général, nous continuons de verser 27,2 M€ pour le service départemental d'incendie et de secours et 4 M€ à l'Agence d'urbanisme.

Au total -je ne détaille pas tout mais par grandes masses-, dans ce budget, il y a des choses qui augmentent et d'autres qui diminuent. En gros, ce qui augmente c'est tout ce qui est stratégique (le logement, les ZAC -parce que dans les ZAC il y a du logement et de l'activité économique-), ce qu'on maintient c'est des services (la collecte des déchets). Il y a de légères

diminutions pour quelques chapitres. Alors, si l'on dit qu'il y a des diminutions sur certains chapitres, il est évidemment facile de dire ensuite que le service diminue. Il ne diminue pas parce que pour les secteurs comme la voirie, la logistique, le développement urbain et le nettoyage -on a encore eu réunion cet après-midi-, je crois que la mécanisation, la formation, l'organisation du travail et, dans certains cas, les résultats d'appels d'offres -pas dans tous les cas bien sûr- font que l'on arrive à maintenir les services de façon constante avec un coût moindre. Evidemment, dans une situation donnée d'une année où l'on veut privilégier un certain nombre de dépenses, on ne peut pas tout augmenter de la même façon; sinon ce n'est pas de la gestion budgétaire c'est reconduire d'une année sur l'autre les mêmes choses et ce n'est pas tenir compte de la conjoncture.

J'ai indiqué là une synthèse de cette partie: autofinancement + 1,9%. Pour l'investissement, je rappelle que nous avons voté le mois dernier un budget d'investissement de 2 milliards à 2,2 milliards dans la PPI puisque 2 milliards c'est le chiffre annoncé comme ce qui est raisonnable dans le plan de mandat, 2,2 milliards c'est le chiffre auquel nous arrivons en faisant la liste de la PPI.

Cette année, nous prévoyons un investissement de 395 M€ en crédits de paiement. Cela veut dire deux choses: que nous répondons à la crise en faisant des dépenses de 60 M€ de plus que de raison puisque, si nous divisons 2 milliards par six, nous devrions dépenser 333 M€ cette année. Or, nous anticipons et dépensons 395 M€. Voilà notre contribution à la situation économique qu'on peut comparer avec d'autres collectivités qui ont annoncé des chiffres très inférieurs à ce que nous faisons et, par rapport à 2001, la première année de ce second mandat de Gérard Collomb, nous dépensons 200 M€ de plus de crédits de paiement donc de chèques faits par rapport à la première année du mandat précédent. L'emprunt de 277 M€ est bien sûr, à l'inverse, en augmentation -mais je l'ai commenté tout à l'heure et je n'y reviens pas-.

Je ne veux pas lire la totalité des opérations -vous pouvez les lire comme moi-. Simplement pour vous dire que l'on a évoqué 395 M€ tout à l'heure. Or, ici, vous voyez le chiffre de 450 M€. Qu'est-ce que cela signifie? Les 395 M€ représentent le montant des crédits de paiement, ce sont des chèques que l'on va faire; les 450 M€ sur la première ligne correspondent aux opérations nouvelles que nous lançons. Cela ne veut pas dire que cela sera payé dans l'année. Par définition même, vous voyez bien qu'on va augmenter le non-paiement des autorisations de programme de la différence qu'il y a entre 395 et 450. Il y avait déjà un stock d'opérations non payées -je le montrerai tout à l'heure-. Là, on lance 450 M€ d'opérations mais on paiera au total, pas forcément sur celles-ci, 395 M€.

Vous avez là des indications sur les sommes qui sont déjà votées en autorisations de programme sur ces différentes opérations. Bien évidemment, cela ne veut pas dire qu'on va exactement appliquer cela, on reste toujours dans la prévision; la façon de gérer les opérations peut faire des transferts de lignes et, à l'intérieur de chacune des lignes, les opérations prévues font l'objet des tableaux qu'on a votés le mois dernier mais on affecte ces sommes sur les opérations en fonction de la réalité, de la possibilité de dépenser des opérations. Autrement dit, on a cherché un système qui donne les grandes lignes politiques mais qui donne le plus de souplesse possible pour que l'on ait le plus de chances possibles de dépenser 395 M€ sans qu'il y ait de report.

Les diaporamas sont publiés donc chacun pourra regarder les détails.

Pour vous donner des explications sur ce qui reste à payer -puisque cela fait partie des questions de quelques élus-, c'est toujours un peu compliqué : au 31 décembre 2008, la totalité des autorisations de programme qui ont été votées à ce jour et qui sont en cours s'élèvent à 2,580 milliards. Il y en a qui sont de 2002; 2003, 2004, 2005, 2008. Sur ces 2,580 milliards, on a déjà payé 1,764 milliard ; c'est la somme des crédits de paiement effectivement utilisés, c'est ce que l'on a payé sur les 2,580 milliards. Il nous reste à payer sur des programmes non encore terminés pour la plupart d'entre eux -bien sûr il peut y avoir un mois de décalage dans le paiement du mois de décembre mais, pour l'essentiel, ce sont des programmes non encore terminés- 816 M€ qui nous engagent évidemment pour l'avenir. Comme nous venons de voter 450 M€, ces 450 M€ vont s'ajouter aux 2,580 milliards déjà votés ; donc le total des autorisations de programme est de 3,030 milliards. Nous avons prévu 395 M€ de paiement ; cela va s'ajouter à ce qui est déjà payé : 2,159 milliards. Ce qui restera à payer, normalement -ce ne sera pas cela, soyez en sûrs, mais c'est un ordre de grandeur-, au 31 décembre 2009 ce sera 871 M€. Voilà comment ça marche.

Evidemment, il ne faut pas qu'on se laisse aller à avoir beaucoup plus d'autorisations de programme que de crédits de paiement parce qu'à un moment, on aurait un stock à payer qui serait très gros. Mais il y a cette volonté de début de mandat de réaliser des opérations ; cela signifie que, dans le reste du mandat -je le dis pour que chacun des vice-présidents et des élus le comprennent bien-, sauf si l'on avait des moyens financiers significatifs, on va plutôt freiner pour ne pas avoir un stock de reste à payer qui augmente trop fortement et qui obère l'avenir mais à l'inverse, c'est normal qu'on en ait. Et il est difficile de juger le montant en valeur absolue parce que cela dépend de l'ampleur des autorisations de programme. Vous avez un programme qui peut durer deux ans et un programme qui peut durer dix ans ; si c'est un programme qui dure dix ans, le stock de ce qui reste à payer est moindre que s'il s'agit de programmes courts. L'interprétation de ces chiffres est toujours un peu complexe mais j'en donne l'indication.

Je trouve intéressant d'analyser dans les budgets le poids relatif de ce qui est de notre service et ce qui est la stratégie ; d'une part, comment cela s'articule entre ce qui est récurrent, ce qui ne l'est pas et, d'autre part, comment s'équilibre ce qui est fait par la Communauté urbaine et ce qui est fait par d'autres ; la régie est ce qui est fait par la Communauté urbaine, ce qui est appelé entreprises c'est la Communauté urbaine qui fait faire à d'autres.

Politique par politique : par exemple, la collecte et le traitement des ordures ménagères et nettoyage ; ce domaine est classé dans des activités de services, pas dans des éléments de stratégie. Si l'on prend la collecte des ordures ménagères et le traitement, on dépense 103 M€. En réalité, on donne 70 M€ et on fait 33 M€ en régie. Si l'on prend le nettoyage, c'est pratiquement l'inverse : sur 78 M€, on fait 50 M€ en régie, un tiers est confié aux entreprises ; les gens du voyage représentent peu.

Voilà la répartition entre régie et entreprises. Si je fais la synthèse -toutes les politiques sont décrites dans le diaporama-, c'est intéressant : sur un budget de 1 156 M€, services aux habitants : 120 M€, stratégie : 261 M€ et surtout, en regardant la répartition entre ce qui est fait en régie (234 M€) et ce qui est donné aux entreprises (922 M€ dont 122 M€ versés au Sytral). Cela signifie que, pour les entreprises, on encaisse 530 M€ de taxe professionnelle et on redistribue 800 M€ sans le Sytral et 922 M€ si on le laisse aux entreprises au titre d'achat de prestations de services, au titre de marchés sous-traités et cela représente 1 156 M€. Cette indication est intéressante : sur un

budget total de 1 595 M€, la répartition est de trois quart pour les services et un quart pour la stratégie.

Un autre calcul a été effectué par le service des finances -et je l'en remercie- : il était intéressant de dire que pour 1 € versé dans une ZAC par exemple, quel est l'effet de levier constaté ?

Cet exercice a été fait pour une zone d'aménagement concerté : soit 51 M€ de dépenses, la participation de la dépense publique versée, de 23,7 M€ par exemple, permet à des promoteurs ou des entreprises de créer soit des bâtiments ou des logements pour 376 000 mètres carrés. En valorisant au prix du coût de construction, soit 500 € le mètre carré et 1 200 € pour l'activité tertiaire, si l'on chiffre ces 376 000 mètres carrés, on permet de faire un chiffre d'affaires de 561 M€. La dépense est de 613 M€ pour une participation au déficit de la ZAC qui est de 23 M€. C'est une façon de dire que, lorsqu'on met 23 M€, le chiffre d'affaires est de 613 M€ soit vingt-cinq fois plus.

Évidemment, on peut discuter la méthode mais cela signifie que lorsqu'on fait une ZAC en donnant les moyens d'assurer une certaine compétitivité au prix du mètre carré, on permet l'implantation d'entreprises ou de logements, on permet, derrière, une activité qui est vingt-cinq fois plus grande. Donc l'impact de la Communauté urbaine n'est pas simplement la dépense qu'elle fait elle-même mais c'est aussi ce qu'elle génère comme phénomène déclenchant.

Voilà, je m'arrête là sur cet exercice qui donne une réponse à une question que nous nous sommes posée avec les services le mois dernier qui est de dire : "Face à la crise, quand on dépense 1 €, quel effet on a sur l'économie ?". Ce n'est pas si facile que cela d'y répondre et c'est donc une tentative de construction d'un élément de réponse. Naturellement, si les uns et les autres trouvent que l'on peut s'améliorer ou qu'il y a des défauts dans le raisonnement, je suis prêt évidemment à regarder comment on pourrait faire.

Je m'arrête ici pour conclure sur ce budget en vous disant qu'évidemment, ce budget est le résultat d'une pratique de concertation -même si certains trouvent qu'elle n'est jamais assez suffisante- avec les habitants, avec les maires, qui permet, avec la dotation de solidarité, d'assurer réellement une aide à de nombreuses communes de façon significative. Je rappelle aussi que cette gestion est maîtrisée par tout un ensemble d'outils de gestion, en autorisations de programme, crédits de paiement, par une gestion de projets qui est maintenant originale par la création d'un comité d'engagement qui est nouveau, par des centres de responsabilité qui ont fait leur preuve, par la direction de la performance mise en place, par les normes que l'on a eu pour les achats (la norme ISO 9001) et par un certain nombre d'initiatives. Cela me conduit à vous dire que je pense que ce budget est bien fait pour traverser ces forts temps dans de bonnes conditions : maîtrise du fonctionnement, investissement.

Je conclurai juste par un petit clin d'œil à nos fournisseurs et à l'Etat en disant que la loi rend obligatoire le paiement de nos factures à quarante-cinq jours. Nous payons nos fournisseurs aujourd'hui dans cette Communauté urbaine à trente jours de date de réception de la facture, ce qui est donné comme objectif par le Gouvernement pour juillet 2010 et nous sommes déjà, depuis cette année 2008, à trente jours de date de paiement. Voilà, ce n'est donc pas simplement du discours mais des faits tout simples que chaque fournisseur peut constater en regardant son compte en banque.

Merci de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Darne. Est inscrit dans le débat le Mouvement démocrate pour quatre minutes.

M. DESBOS : Monsieur le président, mes chers collègues, à la lecture de ce budget primitif et premier de ce mandat, ce qui nous paraît fondamental c'est l'évident constat que nous nous situons non pas à la croisée des chemins mais au seuil de profondes transformations qui vont configurer les politiques publiques à venir : une refonte de la fiscalité locale que la majorité des responsables locaux appellent de leurs vœux, une crise qui devient l'opportunité de mettre en place une fiscalité verte, des dépenses et investissements induits mécaniquement par la mise en application du Grenelle de l'environnement et les effets que cela impliquera en matière de gouvernance locale.

Compte tenu de ces données, ce budget est responsable. Il est responsable car il nous permet de maintenir un niveau d'autofinancement élevé grâce à une progression de 3,72 %. Ce ratio reste le seul gage de l'autonomie financière de la Communauté urbaine. Avec une part de la fiscalité directe du Grand Lyon passée de 31 % à 23 % entre 2001 et 2007 et une hausse de la part des dotations et compensations de l'Etat qui passe de 21 à 27 % des recettes du Grand Lyon sur la même période, les communautés urbaines se voient dépossédées progressivement de leur indépendance financière ; une autonomie financière qui est, en théorie, garante du principe de libre administration.

C'est la dénaturation de la décentralisation qui est en jeu et, avec elle, la portée démocratique qui l'inspire. On le sait, le consentement à l'impôt marque les prémices de l'existence d'une démocratie et, dans une assemblée qui est élue au suffrage indirect, il est des gages de démocratie dont on peut difficilement se passer. Outre la question politique qu'elle fait émerger, cette dépendance aux ressources étatiques accentue une réalité domageable : la déconnexion des ressources fiscales et des activités économiques qui dynamisent le territoire. C'est une réalité désresponsabilisante pour les acteurs locaux.

Monsieur le président, vous déploriez vous-même, lors de la dernière rencontre des présidents de quatorze communautés urbaines, le découplage entre les efforts qu'engage une communauté urbaine en termes de développement économique et les retombées fiscales qu'elle peut en attendre. Vous indiquiez à cet égard que des discussions avec le Medef seraient souhaitables pour que les entreprises considèrent l'impôt local comme un levier d'action en faveur de la performance de leur territoire d'implantation et des services dont elles bénéficient. Ce découplage est évidemment un frein majeur au moment où les communautés urbaines vont devoir maintenir une commande publique élevée et au moment où l'on a l'ambition de considérer la croissance verte comme l'opportunité d'une sortie de crise.

D'autre part, ce budget est responsable parce qu'il assure les services de proximité incompressibles malgré l'accroissement des charges et prévoit une évolution contenue de la masse salariale avec une hausse de 2,5 %. De plus, avec un niveau d'investissement s'élevant à 529 M€, ce budget préserve la vocation d'investisseur du Grand Lyon. Il permet de répondre à des investissements d'avenir en matière de recherche et développement et à des engagements urgents tels que les opérations de logements sociaux. Une nuance cependant concernant les résultats des ZAC qui sont un levier majeur de nos politiques publiques d'aménagement : la progression de près de 5 % de la participation du Grand Lyon et les résultats trop souvent déficitaires font que ce chapitre devient un réel enjeu pour les comptes de la Communauté urbaine.

Enfin, il suffit d'observer les changements qui se profilent pour ne pas douter que nos engagements devront être amplifiés.

Je prendrai un exemple révélateur des évolutions à l'œuvre en matière de développement durable : le Grenelle 2, s'il est adopté, prévoit un élargissement des compétences des autorités organisatrices de transports dans le domaine de la mobilité durable. Elles auront à charge les leviers de la mobilité durable afin d'aborder les questions de la mobilité urbaine dans leur globalité comme les modes doux, les taxis, l'auto-partage et le covoiturage. Ceci témoigne d'un changement de perspective -et c'est heureux- puisque les transports sont pensés sous une même autorité comme des modes complémentaires et non plus comme des modes concurrents. La mise en œuvre des mesures du Grenelle de l'environnement va entraîner une nécessaire clarification des compétences. La réforme de la fiscalité locale devra dès lors proposer une mise en cohérence des ressources fiscales avec les compétences des collectivités et les modalités d'une fiscalité verte.

Pour conclure, permettez-moi de me projeter sur 2010. Si le Grand Lyon veut continuer à être un investisseur prépondérant en ces temps de crise, il ne nous paraît pas choquant, bien au contraire, d'augmenter la fiscalité en 2010 car cela sera une autre source de développement pour l'ensemble de l'agglomération.

Nous approuvons ce budget de raison et de volonté. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. Le groupe Objectif Lyon Métapolis.

M. BARTHELEMY : Monsieur le président, mes chers collègues, à l'heure où notre assemblée est appelée à discuter du premier budget de la mandature, beaucoup de choses ont déjà été dites à l'occasion du débat d'orientation ainsi que lors de l'examen de la programmation pluriannuelle des investissements. Notamment, il a été très longuement évoqué l'importance des contraintes auxquelles devaient faire face l'ensemble des collectivités territoriales.

Il y a d'abord les contraintes structurelles qui sont liées au type d'organisation et au mode de financement des pouvoirs publics locaux. Depuis des décennies, en dépit de quelques avancées législatives et nonobstant les bonnes intentions contenues dans les discours des uns et des autres, nous fonctionnons dans un système centralisé. Dès lors, les collectivités ne disposent ni du cadre institutionnel ni des moyens financiers qui sont nécessaires à leur développement. Ce déficit de décentralisation est l'un des freins qui pèse sur la croissance de l'économie nationale.

Puis, à côté de ces contraintes récurrentes, il faut aujourd'hui intégrer une contrainte supplémentaire, plus conjoncturelle celle-là, qui résulte de la situation de crise que nous connaissons aujourd'hui et dont il est encore impossible de prévoir la durée et l'intensité. Face à une telle situation, l'ensemble des acteurs économiques, que ce soit l'Etat, les collectivités, les établissements publics, le secteur bancaire ou les entreprises, doivent adopter une attitude offensive. Cette attitude offensive consiste notamment à agir sur l'offre et à privilégier l'investissement. C'est la meilleure solution pour soutenir l'activité et préserver les emplois. C'est aussi la meilleure solution pour combler les retards de compétitivité que notre pays a accumulés depuis de nombreuses années.

A l'instar du plan de relance de l'économie française présenté par le Gouvernement, le budget de notre collectivité affiche, de façon volontariste, le souci de privilégier l'investissement. Il s'agit à l'évidence d'une intention positive et nous ne manquerons pas de juger de sa réalisation lorsque nous analyserons les comptes administratifs.

Pour notre part, nous pensons cependant qu'il eût été possible d'être plus ambitieux encore en matière d'investissement.

D'abord, il nous paraît judicieux de saisir toutes les opportunités contenues dans le plan de relance gouvernemental qui, même s'il peut être considéré comme partiel ou insuffisant, a le mérite d'exister et d'ouvrir des voies qui vont dans le bon sens. Je me permets d'en citer quelques-unes qui nous concernent plus directement : c'est l'avance du versement du fonds de compensation de la TVA en faveur des collectivités qui s'engagent à augmenter leur investissement en 2009 ; c'est le renforcement de l'apport de l'Etat en faveur de la construction et de la rénovation urbaine ; c'est la simplification des procédures du code des marchés publics ; c'est la facilitation du recours au partenariat public-privé. Toutes ces pistes doivent être exploitées systématiquement.

Parallèlement, il nous incombe de rechercher en interne les moyens d'élever notre niveau d'investissement, notamment l'investissement qui a un effet multiplicateur. Il y a quatre moyens pour cela :

- le premier moyen consiste à limiter nos dépenses de fonctionnement. Même si je ne méconnaissais pas les efforts qui ont été entrepris en la matière, il faut faire encore plus. C'est la raison pour laquelle je réitère ma demande de mettre en place une procédure d'évaluation de nos politiques. Et c'est la raison pour laquelle aussi je redis qu'il est urgent, dans le cadre de cette évaluation, de mesurer la pertinence des multiples subventions de fonctionnement que nous accordons trop souvent sans analyse préalable poussée ;

- le deuxième moyen réside dans une recherche systématique de partenariat avec le secteur privé. Notre agglomération, si elle veut entretenir l'espoir d'accéder un jour au rang de métropole européenne, doit considérablement développer ses équipements structurants, notamment dans le domaine des infrastructures de communication. Il s'agit d'opérations lourdes (liaisons routières et ferroviaires, transports en commun, accueil des activités économiques stratégiques, densification urbaine) qui, dans l'état actuel des finances publiques, ne peuvent être réalisées sans le concours du secteur privé ;

- le troisième moyen d'accroître l'investissement est de nature financière. Il consiste à augmenter le volume du recours à l'emprunt. Il s'agit naturellement de le faire avec mesure et dans une proportion compatible avec le respect des équilibres financiers de notre collectivité. Le Grand Lyon dispose aujourd'hui d'une marge de manœuvre qui lui permet d'envisager temporairement une telle évolution et la situation exceptionnelle que nous traversons lui confère un caractère légitime ;

- le quatrième moyen est celui de la fiscalité. Un grand nombre de collectivités, gérées par la droite ou par la gauche, ont utilisé ou vont utiliser dès cette année le levier fiscal afin de faire face à la situation de crise. Nous ne partageons pas cette démarche. Pour le Grand Lyon, le problème ne se pose pas cette année mais il se posera les années suivantes. Sans préjuger de ce qui sera proposé en 2010, nous considérons que toute hausse de la taxe professionnelle, même modérée, ne saurait être envisagée autrement que comme un ultime recours exceptionnel une fois que tous les autres moyens auront été explorés et mis en œuvre.

Tels sont les éléments d'appréciation que nous voulions mettre en avant à l'occasion de ce premier débat budgétaire.

Nous avons, au sein de cette assemblée, une double originalité : d'une part, nous sommes le seul groupe à ne pas être représenté

au sein de l'exécutif, d'autre part, nous sommes totalement indépendants à l'égard des formations politiques. C'est dire que notre liberté de parole est sans bornes ! Durant ce mandat, notre seule préoccupation consistera à soutenir toutes les initiatives et tous les projets qui contribueront à assurer le développement démographique et économique de notre agglomération et à faire progresser l'idée d'une nouvelle gouvernance métropolitaine à l'échelle de l'Europe.

Monsieur le président, le budget que vous nous présentez aujourd'hui, même s'il souffre d'une insuffisance d'audace, constitue cependant une réponse appropriée à la situation de crise que nous connaissons. Par ailleurs, en affichant une volonté de maintenir un bon niveau d'investissement, ce budget manifeste une certaine cohérence avec la politique économique récemment définie et conduite par le Gouvernement. Et j'ai toujours défendu ici l'idée selon laquelle l'Etat et les collectivités territoriales devaient avoir une action complémentaire et non pas antinomique. C'est la raison pour laquelle nous le voterons en souhaitant que nos propositions fassent l'objet d'une écoute attentive.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Radical de gauche-Grand Lyon Demain.

Mme FRIH : Monsieur le président, mes chers collègues, lors du débat d'orientation budgétaire, nous avons eu l'occasion de rappeler les contraintes financières des collectivités territoriales et notamment celles de notre Communauté urbaine face à une crise économique latente et à un comportement gouvernemental très critiquable, notamment avec le tour de passe-passe concernant la dotation globale de fonctionnement. Il n'y a qu'à voir l'évolution de la dotation de compensation, conformément au nouveau contrat de stabilité proposé par le Gouvernement dans la loi de finances et qui vient d'être adoptée : elle n'augmente que de 0,4 %. Je ne parle même pas des allocations compensatrices qui sont à la baisse.

Malgré cette situation délicate, avec des recettes très contraintes, le budget que vous nous présentez ce soir montre qu'avec une dynamique et une ambition partagées, nous pouvons faire des choses tout en restant très rigoureux sur les modalités de fonctionnement et la gestion du quotidien.

Avant d'interpréter les grandes priorités qui sont contenues dans ce budget, je souhaiterais dire un mot sur quelques ratios qui permettent d'apprécier au mieux la qualité de la gestion financière du Grand Lyon.

Prenons le cas de l'épargne brute qui constitue le premier indicateur de pilotage financier d'une collectivité et son niveau conditionne d'ailleurs les capacités d'investissement : elle passe de 161 à 167 M€, soit une progression de 3,72 % avec un taux d'épargne brute de 15 %, ce qui est satisfaisant et montre la bonne gestion passée qui nous permet d'honorer un plan de mandat voté à la quasi-unanimité de notre assemblée.

Dans ce budget primitif, les grands choix opérés ont notre approbation : ce sont les efforts soutenus en matière de développement urbain avec une subvention de 122 M€ versée au Sytral. C'est le niveau élevé des dépenses consacrées à la propreté avec 106 M€. Ce sont les investissements qui se maintiennent à hauteur de 385 M€. C'est aussi les 38 M€ pour financer nos actions dans le domaine du logement social, 15 M€ de réserves foncières pour les futurs projets communautaires. C'est également le respect des autorisations de programme qui nous permettent de réaliser le plan de mandat passé et de préparer l'avenir.

Pour conclure, monsieur le président, mes chers collègues, le groupe Radical de gauche-Grand Lyon Demain votera ce budget qui est un budget de sagesse. Pas d'emballement, pas de bouleversements contestables, le Grand Lyon poursuit sa route à un rythme soutenu, avec des finances parfaitement maîtrisées.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Gauche alternative, écologique, citoyenne.

M. FOURNEL : Monsieur le président, chers collègues, nous avons longuement débattu du contexte et des contraintes lors du débat d'orientation budgétaire et -je dirai presque "malheureusement !" - nous les retrouvons dans le déroulé de ce budget 2009, de la même façon que nous retrouvons ce qui a été annoncé dans les orientations, à savoir que ce budget 2009 est la première étape de la mise en œuvre du plan de mandat qui était très largement voté par cette assemblée lors de la séance de décembre.

Simplement, le plan de mandat, la réalisation de ce plan de mandat était appuyée sur un certain nombre de cohérences, que ce soit en matière fiscale, en matière d'investissements, en matière de réalisation d'équipements et en matière de gestion et de développement de services aux habitants. Alors, monsieur Barthélémy, vous êtes un homme trop fin politique et reconnu comme tel pour vous cacher derrière le caractère apolitique de votre groupe. Il me semble tout de même que l'on ne peut pas aujourd'hui, tant les contradictions sont évidentes, essayer de rechercher les éléments positifs qui nous intéressent à la fois du côté de la politique du Gouvernement et du côté de la politique du Grand Lyon. Aujourd'hui, les obstacles sont du côté du Gouvernement et les efforts pour relancer et pour réaliser pour les habitants sont du côté du Grand Lyon.

Alors, la combinaison avec l'intervention du vice-président Jacky Darne me fait changer l'intervention que j'avais prévue pour pointer un certain nombre de questions. Je crois qu'il est très intéressant de revenir sur la dernière partie qui a été présentée sur les ratios entre services et stratégie, d'une part et entre régie et entreprises, d'autre part.

D'abord, la première démonstration que l'on peut faire avec ces ratios c'est que l'on est déjà à l'optimum du soutien aux entreprises et que c'est, en l'occurrence, plutôt la collectivité qui soutient l'activité économique du Grand Lyon, qui soutient l'activité économique des entreprises et non pas l'inverse. Bien sûr -et c'est absolument indispensable-, nous investissons pour l'avenir et pour essayer de recueillir les fruits de ces efforts dans le développement ultérieur mais, pour le moment, nous sommes dans une période où les entreprises sont tout de même bien contentes de trouver un tel retour sur investissement du Grand Lyon et un tel ratio qui a été évoqué par Jacky Darne. J'ai bien noté : dans le cadre des ZAC par exemple, chaque euro public investi en 2007 qui enclenche 25,8 euros du privé. Je crois que là, l'effet de levier est évident et l'effet déclencheur également dans cette période de crise.

Deuxième enseignement, je veux bien qu'il y ait un certain a priori idéologique par rapport aux services publics mais, quand nous sommes dans un ratio de 20 % en régie et de 80 % assurés par les entreprises, il me semble que je suis presque tenté de dire : "Attention ! Attention ! Parce que là, on risque d'aller en-dessous du ratio nécessaire pour maîtriser le fonctionnement du service et y compris contrôler le bon usage des fonds publics donné aux entreprises pour le fonctionnement de ces services. Donc on est allé, je pense, au-delà de vos souhaits quand on voit les chiffres qui ont été présentés par le vice-président Jacky Darne.

Oui, ce budget nous allons le voter parce qu'il est conforme aux engagements qui ont été pris. Je reviendrai, de ce point de vue, sur les alertes que j'avais faites lors du débat d'orientation budgétaire à partir même de la démonstration brillante du vice-président Jacky Darne.

J'ajouterai pour terminer, par rapport aux communes -je l'avais déjà dit de façon un peu polémique lors du débat d'orientation budgétaire mais, vu les décisions que je vois apparaître ici ou là dans la presse au niveau de la fiscalité en 2009, il semble que les choses ne soient pas bien comprises et qu'un certain nombre de collègues se trouvent en pleine contradiction-, que les équilibres nécessaires à la réalisation du plan de mandat sont basés sur une nécessaire augmentation de la fiscalité en 2010 et qu'elle ne pourra se faire que si les communes sont cohérentes dans l'évolution de leur fiscalité pour leurs propres choix en 2009, sinon les liens imposés par la loi ne nous permettront pas de réaliser ce qui est prévu pour assurer l'équilibre du plan de mandat.

Dans ces conditions, il y aura des choix à faire. Puisque nous n'aurons pas toutes les recettes -comme Jacky Darne l'a répété-, nous serons bien obligés d'ajuster les dépenses aux recettes puisque nous ne pouvons pas dépenser plus que nous n'avons.

Donc je crois que tout le monde doit être cohérent. Si chacun veut la réalisation des équipements dans sa commune et, plus globalement, des équipements stratégiques pour l'agglomération qui sont prévus dans le plan de mandat, il va falloir que tout le monde soit cohérent dans la décision prise dans chaque commune, sinon il faudra qu'ils fassent des choix sans doute sur les propres investissements qui sont prévus dans leur commune.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Les Verts.

M. COSTE : Monsieur le président, chers collègues, dans un contexte national défavorable aux collectivités (stagnation des dotations de l'Etat, baisse des concours de l'Agence de l'eau, augmentation des taux d'intérêt), nous votons ce soir un budget qui reflète néanmoins nos ambitions pour l'agglomération.

Nous voulons poursuivre sur une dynamique de développement équilibré de l'agglomération, en optimisant l'utilisation de l'argent public, en contribuant à soutenir l'activité tout en respectant l'environnement. Notre épargne nette permet d'alimenter l'investissement à hauteur de 110 M€ comme en 2008. Nous espérons que les efforts importants sur certains postes de base comme la logistique et les bâtiments, la voirie de proximité ou encore le nettoyage sont bien le fruit d'un effort de productivité et de la lutte contre le gaspillage et non une réduction pure et simple des moyens affectés à des actions importantes du quotidien et dont la réduction risque d'être trop rapide.

Nous regrettons aussi une baisse des dotations aux offices HLM, la stagnation de notre budget modes doux pour 2009 : -1,8 M€ ; on est loin des 90 M€ sur le mandat alors que le démarrage du futur plan modes doux que nous allons voter en mai ou juin prochain se doit d'être opérationnel dès le second semestre de cette année.

En ce qui concerne les subventions, nous sommes parfois dubitatifs et circonspects devant certains dossiers, notamment dans la commission développement économique, tant les dispositifs existants sont achevés et peu lisibles voire confus et redondants. Dans ce contexte de restrictions budgétaires où la dépense est culpabilisatrice, il est gênant de constater que le recours à des prestataires extérieurs est parfois plus cher que de faire travailler nos propres collaborateurs. La réduction de la masse salariale ne doit pas être l'arbre qui cache la forêt des augmentations importantes du côté des achats et des subventions.

Dans le détail de ce budget, le nécessaire verdissement de nos dépenses commence à se concrétiser bien qu'il garde encore des proportions modestes en volumes. Par exemple, le budget compostage individuel est en hausse de 20 %, même s'il s'agit d'un petit budget de 188 000 € qui ne semble pas encore à la hauteur de l'enjeu.

De même, la ligne budgétaire du budget annexe des eaux que nous sollicitons pour abonder, via le fonds eau, des actions de coopération dans les pays du sud est en hausse sensible, passant de 250 000 à 422 000 €, à 1 % de ce budget, au-delà des prescriptions des Nations unies et de la fourchette haute de la loi Oudin. Nous souhaiterions une meilleure visibilité de ces postes budgétaires, notamment grâce à un Agenda 21 opérationnel qui permette d'agréger ces sommes.

Nous voterons ce budget avec confiance et sérénité tout en restant vigilants sur les points comme les modes doux, le logement social et la montée en puissance des politiques environnementales que les Verts soutiennent depuis toujours.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Je donne la parole au groupe Centriste et démocrate.

M. VINCENT : Monsieur le président, mes chers collègues, tout d'abord, et avant d'aborder le sujet capital qu'est le budget, je voudrais, au nom de l'ensemble des membres du groupe Centriste et démocrate, vous souhaiter à tous ainsi qu'à vos proches une bonne et heureuse année 2009. Qu'elle soit aussi pour le Grand Lyon une année de grandes réalisations. Notre institution fête ses quarante ans, âge de la maturité, des bilans et des projets.

Nous commençons l'année dans un contexte de crise mondiale. Sachons relever les défis qui s'offrent à nous ! Justement, pour ce faire, nous avons besoin de moyens. Commencer 2009 par le vote du budget primitif, ce document politique fondateur de l'action de notre EPCI pour l'année à venir, c'est donner une visibilité accrue à notre action. Dès le début de l'année, nos concitoyens sauront comment nous allons employer les fonds publics. Nous aurions pu le voter jusqu'au 31 mars, comme la réglementation nous y autorise, mais les difficultés actuelles commandent de notre part de la réactivité. Saluons donc la performance des services du Grand Lyon !

L'élaboration du budget s'est faite en associant les groupes politiques à travers les réunions du comité budgétaire, excellemment dirigé par notre collègue, le vice-président Darne. Arbitrer entre les besoins des services, retenir des projets, reporter certaines réalisations, c'est une tâche parfois ingrate mais toujours nécessaire.

Sur le fond, ce budget appelle de notre part les remarques suivantes : vous savez l'attachement de notre famille politique à la maîtrise des dépenses publiques, notamment en fonctionnement. Nous souhaitons une vigilance accrue concernant les subventions de fonctionnement versées aux associations. Nous pensons qu'il serait intéressant d'avoir une vision de la gestion des ressources humaines, non pas seulement en termes de masse salariale mais aussi d'effectifs. Vous venez de nous donner les effectifs, ce serait intéressant de les avoir par service.

En ce qui concerne la voirie, le nettoyage, nous constatons une baisse sensible du budget de fonctionnement. Il nous a été précisé que cela était dû à des améliorations en termes

d'efficacité, de productivité, d'économies mais nous aurions aimé avoir plus de détails sur leur nature exacte pour pouvoir en juger. Ces efforts sont évidemment positifs mais il faut prendre garde à ce que la qualité ne se dégrade pas et que la proximité ne soit pas oubliée du budget. Le Grand Lyon doit être en mesure de remplir de la meilleure manière possible ses missions de service public dans ce domaine.

Au niveau des recettes, nous ne pouvons que regretter la stagnation ou la baisse des dotations de l'Etat. Certes, l'Etat agit comme nous dans un environnement financier contraint mais la tendance à transférer des compétences sans réfléchir aux compensations financières semble devenir, depuis de nombreuses années déjà, une habitude malsaine. Nous le voyons dans nos communes, dans les autres collectivités où siègent les uns ou les autres, qu'ils soient dans la majorité ou dans l'opposition. Or, les collectivités et leurs établissements ont un rôle déterminant en tant que premiers investisseurs publics de ce pays. Les grands projets permettront par exemple de soutenir l'activité du secteur stratégique du bâtiment.

Les dépenses d'investissement atteignent un niveau élevé : 529 M€ ; en baisse par rapport à l'an dernier mais en forte hausse par rapport au début du mandat précédent. C'est nécessaire si nous voulons accompagner la montée en puissance des investissements sur les six ans à venir telle que nous l'avons votée ici même le 15 décembre dans une programmation pluriannuelle des investissements ambitieuse. Le Grand Lyon a une vocation d'investissement que ce budget permet de réaffirmer. Nous devons garder ce dynamisme pour amortir la crise actuelle.

Par ailleurs, nous aimerions -ainsi que nous l'avons dit mais comme disait Boileau : "Vingt fois sur le métier remettez votre ouvrage !" - que les dépenses relatives au foncier puissent s'orienter vers le soutien à l'agriculture périurbaine et aux communes de l'ouest qui font face à des coûts élevés lorsqu'elles veulent mettre en place des programmes de logement social.

Qu'il nous soit permis également de noter que, dans le budget annexe des eaux, 600 000 € sont prévus, pour la période 2008-2009, pour des études de faisabilité de l'interconnexion du système d'alimentation en eau potable de la Communauté urbaine avec celui du syndicat mixte Saône-Turdine. Nous voulons bien sûr y voir un signe encourageant d'une volonté du Grand Lyon d'étudier plus sérieusement les demandes des communes comme Marcy L'Etoile. Par la suite, nous souhaitons évidemment que des actions concrètes puissent voir le jour en la matière dans un délai bref.

Nous sommes satisfaits de la gestion prudente de la dette du Grand Lyon qui n'est pas liée à ces produits structurés si dévotés pour notre économie et si éloignés de ce que doit être une économie libre, à savoir un système d'échanges qui permette l'initiative de chacun pour le bien-être de tous et non la glorification de l'argent qui n'est qu'un moyen et non une fin. Nous pensons que la dette n'a de sens que pour l'investissement ; et le législateur l'a bien compris qui a interdit aux collectivités de s'endetter pour le fonctionnement. Pour les années à venir, nous pensons qu'il serait judicieux d'étudier la piste de l'emprunt, certes avec modération, afin de ne pas faire reposer le financement des investissements que sur la fiscalité communale et intercommunale. Les taux directeurs de la BCE ayant baissé et cette logique étant vraisemblablement appelée à se poursuivre, l'emprunt nous paraît être d'un coût raisonnable. Ne diabolisons pas la dette qui a un sens lorsqu'elle concerne des investissements dont bénéficieront les générations futures.

Conscients des enjeux de l'année à venir, nous resterons vigilants quant à l'exécution quotidienne du budget et à la programmation pluriannuelle des investissements. Une grande majorité du groupe votera le budget mais, soucieux de notre règle de la liberté de vote, nous entendons aussi ceux de nos collègues qui souhaitent des améliorations des actions menées et choisiront en leur âme et conscience.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. J'ai ensuite le groupe Communiste et intervention citoyenne.

M. PLAZZI : Monsieur le président, chers collègues, je m'associe aux vœux présentés par mon collègue précédent pour toute notre assemblée, qu'ils soient les meilleurs pour tous.

Notre débat d'orientation budgétaire s'est trouvé en quelque sorte dans la tourmente d'une crise du système capitaliste qui nous interpelle tous et doit nous inciter, comme nous le demandons, à faire de notre budget un véritable levier pour l'économie, le social, la solidarité, la démocratie, l'environnement.

Les conséquences pour notre agglomération, avec l'éclatement de la bulle financière, en sont depuis vingt ans la mainmise sur l'essentiel de la richesse créée par la rémunération du capital. Le PIB, pendant ces vingt ans, a progressé de 2,6 % par an ; il est passé de 1 100 milliards d'euros à 1 868 milliards d'euros. Le CAC 40 est passé de l'indice 1 000 à 6 170 au 1^{er} juin 2007 (+ 10 % par an) ; même à 3 000 points comme aujourd'hui, c'est une hausse deux fois plus forte que la richesse créée par le PIB. Le pouvoir d'achat du salaire médian n'a augmenté que de 0,7 % par an. La part de la dépense publique est restée la même (autour de 50 à 51 % du PIB).

C'est dans ce contexte que le Gouvernement s'entête à proposer un projet de loi de finances pour 2009 qui va entraîner un recul du pouvoir d'achat des collectivités locales de 2,5 à 3 %, probablement plus. Comment, dans de telles conditions, faire vivre les services publics ? Le projet de loi de finances 2009 retient une inflation de 2 %, alors que l'on sait que celle-ci sera autour de 3,6 % en 2008 comme prévu, mais au moins de 3,6 % comme le démontre le panier du maire. L'ensemble des concours et en particulier la DGF va évoluer au même rythme que l'ensemble des dépenses de l'Etat. C'est le dogme du "zéro volume".

Ainsi, c'est la fin du pacte de croissance et de solidarité qui liait l'Etat et les collectivités locales, qui incluait l'inflation mais aussi une part de la croissance du PIB dans le calcul des dotations. Des menaces à peine voilées pèsent sur le fonds de compensation de la TVA ; rappelons que c'est tout simplement le remboursement de la TVA payée par les collectivités sur leurs investissements. Pour le Grand Lyon qui, par son dynamisme, génère quelque 400 M€ par an d'investissements, ce sont plusieurs millions d'euros qui risquent de nous échapper. Quant à la taxe professionnelle, son arrêt de mort apparaît comme signé : à entendre le Président de la République, sa marche à la guillotine va démarrer ; la suppression de la part salaires et le plafonnement à 3,5 % de la valeur ajoutée l'avaient déjà saignée à blanc.

Aussi, établir un budget de solidarité dans une agglomération de 1 200 000 habitants avec la diversité qui est la nôtre, avec cette forte volonté affirmée d'en réduire la fracture spatiale, c'est un véritable tour de force car les moyens financiers pérennes font défaut.

Concernant l'emploi, la création d'entreprises, l'aide à la formation et à la recherche, le Grand Lyon, par ses budgets, affirme sa présence. De même, par rapport aux questions du logement social, de la mixité sociale, du logement des plus démunis, en prenant la compétence de l'aide à la pierre, nous pallions souvent à l'insuffisance de l'engagement régalién de l'Etat qui, lui, est bien loin d'être à la hauteur financière des besoins.

En matière de transports, notre implication dans le budget du Sytral est déterminante...

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Plazzi, vous approchez de la fin de vos cinq minutes.

M. PLAZZI : Déjà, président ! Mais je suis comme la tortue, j'arriverai à temps, avant le lièvre !

...L'implication de l'Etat reste pour l'instant à quai, voire il est mauvais payeur.

Concernant les grandes infrastructures qui font défaut (le TOP dont le financement et la localisation doivent susciter débats et interrogations, de même pour le CFAL, le Grand stade), concernant la réflexion sur de nouvelles compétences ainsi que la volonté de nous tourner vers d'autres territoires partenaires et leurs financements, cela mérite approfondissement. Concernant la dotation de solidarité communautaire, elle mériterait un réexamen car il est anormal que les villes au fort potentiel de logements sociaux voient leur dotation diminuer chaque année.

Nous sommes souvent sollicités par nos concitoyens sur toutes les questions touchant à la proximité : l'entretien des voiries, la collecte des ordures ménagères, l'entretien des espaces publics. Nous devons rechercher à construire une coproduction citoyenne avec les associations, les conseils de quartiers et la démocratie participative pour amener au plus près des habitants la collectivité Grand Lyon. C'est ainsi que notre budget, à hauteur de 1,600 milliard, aura toute sa valeur et sa pertinence.

Je ne vais pas trop vous ennuyer, je vais faire court mais je reviendrai sur la conclusion.

(Applaudissements).

Notre budget effectivement apporte beaucoup. Le vice-président Jacky Darne a fait la démonstration, chiffrages à l'appui, que notre budget apporte à l'économie et notamment aux entreprises.

Le groupe Communiste et intervention citoyenne exige un véritable contrat entre les collectivités et l'Etat :

- qui intègre une nouvelle indexation de la DGF,
- qui procède à l'intégralité des compensations,
- qui réforme la taxe professionnelle afin que les actifs financiers des entreprises soient pris en compte dans sa base de calcul. La démonstration faite par le vice-président Jacky Darne sur l'euro investi et les 25 € générés suscite effectivement cette véritable réflexion et justifie que l'on modifie le calcul de la taxe professionnelle pour que les collectivités y retrouvent aussi l'investissement qu'elles ont généré et qu'elles bénéficient de prêts à taux zéro.

Ainsi, nous pourrions dès ce budget chiffrer le manque à gagner et adresser un titre de recette à Bercy ainsi qu'au ministère des Transports qui a pour le Grand Lyon et le Sytral une dette d'une vingtaine de millions d'euros ainsi qu'à l'Agence de l'eau qui a

réduit de 4 M€ son aide à l'assainissement, ce qui serait une façon de marquer notre désapprobation et de le faire savoir, d'associer les populations dans une démarche offensive pour répondre à leurs besoins. Nous pourrions utiliser les panneaux d'un afficheur bien connu pour le médiatiser.

M. LE PRÉSIDENT : Votre conclusion.

M. PLAZZI : Le groupe Communiste et intervention citoyenne, avec l'ensemble de nos réflexions et propositions, approuvera l'ensemble des budgets et s'associe à la reconnaissance rendue aux services et aux personnels qui auront, avec l'exécutif, la charge de faire vivre ce budget.

Merci de m'avoir écouté.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Synergies.

M. le vice-président REPELIN : Monsieur le président, chers collègues, c'est dur de passer après un long discours mais je vais faire court.

Nous voici donc devant notre premier budget primitif de ce nouveau mandat. Dans le cadre d'une situation économique mondiale peu favorable, nous pouvons constater une situation financière de notre collectivité somme toute relativement satisfaisante -il est inutile que je répète ce qui a déjà été dit précédemment lors du débat d'orientation budgétaire- : les ratios prudentiels du service de la dette et de capacité de désendettement sont très honorables.

Evidemment, si les chiffres de notre budget peuvent apparaître sains, n'oublions pas que nous profitons du décalage des années et que la situation de crise que nous vivons n'a pas encore impacté ce budget. Le compte administratif sera sans doute plus révélateur. Cependant, 2009 devra imposer la rigueur au bon sens du terme et, fidèle à sa position, notre groupe restera vigilant.

Nous pouvons relever plusieurs points prometteurs : l'augmentation de la masse salariale limitée à 2,5 % par rapport au budget précédent est un engagement fort qu'il faut saluer. Tout ceci résulte, d'une part, d'un effort de responsabilisation au sein des directions opérationnelles et, d'autre part, d'investissements réalisés dans ces secteurs. Les efforts consentis et réalisés par les services sont déjà visibles et force est de constater que le principe de solidarité entre les agents est bien réel, notamment à la voirie. La réduction des coûts sur les nouveaux marchés a certes joué pour partie. Les différentes adaptations et politiques internes mises en œuvre commencent à porter leurs fruits. Nous pouvons observer que, pour un coût identique voire parfois moindre, la qualité de service est maintenue. C'est ce vers quoi nous devons tendre.

Sur le budget annexe de l'assainissement, si l'on peut déplorer une baisse de l'autofinancement, n'est-ce pas là aussi le fruit d'une politique de sensibilisation au développement durable qui aboutit ? Les logiques peuvent apparaître contradictoires mais, sur un plan global, ceci revêt un aspect positif car les recettes ont baissé en raison d'une plus faible consommation d'eau.

Monsieur le président, nous voterons le budget qui nous est présenté ce soir. Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Je donne la parole au groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. DUMAS : Monsieur le président, ce premier budget du plan de mandat nous l'attendons avec impatience étant donné le

contexte économique mais aussi les larges promesses que vous avez faites lors de la présentation de votre plan de mandat et du débat d'orientation budgétaire.

Tout d'abord, nous souhaitons saluer votre réactivité. Il aura fallu attendre ce soir pour nous voir annoncer un budget par temps de crise et nous sommes heureux que vous-même ainsi que le vice-président Darne ayez remarqué que nous étions en temps de crise car à aucun moment, dans les documents qui ont été présentés et soumis aux conseillers communautaires, la crise n'est évoquée. Il nous semblerait normal et je dirai même juste qu'à l'avenir, les conseillers communautaires puissent disposer, pour un débat serein, des documents qui sous-tendent votre analyse au moment de ce débat.

Cet oubli, ce manquement révèle un aveu : la crise -comme l'a dit notre collègue communiste- vous prend à contre-pied. Vous vouliez un budget ambitieux qui marque votre volonté d'agir sur le réel mais le réel vous a rattrapé et vous ne voulez pas regarder la vérité en face. Alors, comme un acteur qui souhaite cacher les marques d'inquiétude, vous avez un peu forcé sur le maquillage.

D'abord, une petite touche sur les dépenses de fonctionnement. Ah ! qu'il est doux de lire et d'entendre que, cette année, les dépenses de fonctionnement sont maîtrisées ! Fort heureusement ! Car la réalité -monsieur Darne le sait- est que, cette année, les dépenses de fonctionnement vont augmenter de 20 M€, 130 millions de nos anciens francs, le budget de fonctionnement d'une ville comme Décines !

Ensuite, un bon coup de blush sur l'Etat : quel merveilleux bouc émissaire ! Plutôt que de parler du Grand Lyon, de nos enjeux de développement, parlons de cet Etat qui serait ingrat, dépensier et qui ne tiendrait jamais ou presque ses engagements ! Ce soir, à l'unisson, nous n'avons pas manqué à la règle. Voilà un artifice qui passe toujours et ne mange pas de pain !

Là encore la réalité est autre. D'après l'analyse des documents, de ceux dont nous avons disposé, la dotation de l'Etat baisserait selon vous de 0,6 M€. Chacun mesurera l'importance de cette soi-disant baisse par rapport à la hausse des dépenses de fonctionnement qui, à notre connaissance, ne dépendent pas de l'Etat. Mais vous ne prenez pas compte dans ce calcul les 5 M€ attendus supplémentaires des aides à la pierre et, enfin, nous tenons à votre disposition ainsi que de celle de tous les conseillers communautaires une note de la direction générale des collectivités locales qui montre, chiffres à l'appui, que les dotations diverses de l'Etat ont augmenté de 6 % soit 18 M€ depuis 2005.

D'ailleurs, pour nous, la stérilité et la récurrence de ces débats sur la place de l'Etat ne doivent pas nous faire oublier l'essentiel : croyez-vous que les Grands Lyonnais font la différence entre l'impôt qui va à l'Etat et celui qui va aux communes ou au Grand Lyon ? Ils s'en moquent et nous le savons tous. La vérité est que la pression fiscale est forte, trop forte, toujours plus forte sur les contribuables de l'agglomération et que vous souhaitez encore en rajouter dès l'an prochain -j'y reviendrai-.

Mais, pour nous, ces quelques maquillages ne sont rien par rapport à deux points qui objectivement, monsieur le président, nous ont surpris de votre part.

D'abord, pour éviter que les dépenses de fonctionnement ne s'envolent littéralement, vous avez pris une décision qui nous apparaît lourde de sens et de conséquences : plutôt que de tailler dans les dépenses inutiles, dans le train de vie du Grand

Lyon -ce que nous aurions salué-, vous avez décidé de diminuer les compétences centrales et historiques du Grand Lyon, les dépenses de propreté et de voirie qui ne sont rien d'autre que les dépenses de proximité et du quotidien. L'équilibre de votre budget vous le faites sur le dos des services rendus aux Grand Lyonnais et, qui plus est, sur des services dont la qualité -loin s'en faut !- n'est pas irréprochable. Ce n'est pas pour nous acceptable.

Mais ce qui est le plus choquant, monsieur le président, c'est que vous décidez ces baisses au mépris des besoins réels. D'une part, la population du Grand Lyon s'accroît, augmentant d'autant les besoins mais surtout, d'autre part, en 2009 -et vous le savez bien puisque c'est inscrit dans votre budget- les périmètres d'intervention de la propreté et de la voirie s'élargissent. La propreté devra en 2009, en plus de l'an dernier, gérer les nouveaux espaces publics inaugurés en 2008 et 2009 et la voirie aura comme charge supplémentaire l'ensemble de la gestion des tunnels et celle du boulevard périphérique nord de Lyon.

La réalité, la triste réalité c'est qu'aujourd'hui pour financer nous savons quelles dépenses de fonctionnement vous sacrifiez : ce qui justifie l'existence même de la Communauté urbaine, les compétences communautaires, les dépenses de proximité et du quotidien.

Ensuite viennent les investissements, le point fort du Grand Lyon dit-on. Il y a un mois ou deux, vous nous annonciez votre ambition d'investir jusqu'à 2,2 milliards d'ici fin 2013 pour faire face à la crise. A peine quatre semaines plus tard, les faits vous contredisent déjà. Il n'aura pas fallu un mois pour que vous ne teniez pas vos promesses. 368 M€ d'investissements opérationnels en 2008 sur le budget principal. En une année, vous baissez les investissements opérationnels de 43 M€ soit autant que l'investissement cumulé des communes de Saint Priest, Décines, Meyzieu -une paille, me direz-vous !-.

J'entends déjà le vice-président Darne nous expliquer que certes, les investissements baissent mais ils sont tellement supérieurs à ce qu'ils étaient en 2002 ! Ce n'est pas faux mais il y a une différence de taille entre 2002 et 2009 : en 2002, le Grand Lyon avait 200 M€ de projets restant à réaliser du précédent mandat ; en 2009, ce montant s'élève à plus de 800 M€. Autrement dit, si le Grand Lyon avait, en 2002, une année de restes à réaliser c'est-à-dire une année de retard sur ses projets, en 2009, nous avons pris quatre années de retard sur les projets.

Cette évolution inquiétante que révèlent les chiffres a une raison majeure : sous votre mandat, monsieur le président, le Grand Lyon a perdu une partie de sa réactivité, une partie de sa souplesse et il s'est même englué. En 2001 -je vous invite à reprendre ces documents-, l'investissement global de notre collectivité représentait 44 % des dépenses totales de la Communauté urbaine ; en 2009, l'investissement total ne représente plus que 36 % des dépenses totales. Si l'investissement était en 2009 dans la même proportion qu'en 2001, le Grand Lyon aurait pu investir cette année 110 M€ supplémentaires.

La vérité c'est que d'une Communauté urbaine excellent à soutenir des projets d'investissement, nous sommes devenus, malheureusement, une Communauté plus lourde, multipliant les engagements en tous genres, en prenant chaque année un peu plus de retard. Monsieur le président, mes chers collègues, prenons garde de ne pas laisser s'enfermer ce formidable outil au service du développement des territoires dans des systèmes et des procédures trop complexes et trop lourdes !

Tout le monde comprend bien, dans cette situation, que le Grand Lyon ne pourra pas tenir la promesse de monsieur Collomb de réaliser 2,2 milliards d'investissement sans augmenter les

impôts. Voilà, au fond, ce qui nous gêne car ce budget n'a d'existence que pour justifier la hausse d'impôts, la ponction sur le pouvoir d'achat ; votre seul oxygène pour l'avenir, c'est le pouvoir d'achat des Grands Lyonnais. Et d'ailleurs, il est assez plaisant de constater que vous réclamez au plan national, avec vos amis, une relance par la consommation et curieusement, ici, vous n'avez de cesse de réduire cette même consommation en ponctionnant le pouvoir d'achat ; je dis bien le pouvoir d'achat et pas les prélèvements sur les entreprises.

Car chacun doit bien comprendre la mécanique -vous me permettrez ce mot- peut-être un peu vicieuse qui va être à l'œuvre cette année et l'année prochaine. C'est une mécanique en deux temps comme un double coup de fusil. L'objectif final est simplement de permettre l'augmentation de la taxe professionnelle par le Grand Lyon en 2010. Premier coup de fusil c'est cette année, en 2009. Vous obligez les communes à augmenter les impôts ménages ; vous allez vous-même donner l'exemple à Lyon en augmentant les impôts de 6 %. Autrement dit, on commence par ponctionner du pouvoir d'achat des contribuables grand lyonnais en 2009 ; c'est vrai qu'en 2009, c'est une grande année du pouvoir d'achat, on le constate bien au quotidien ! Puis, en 2010, deuxième coup de fusil : grâce à l'augmentation des impôts des communes, vous pourrez augmenter la taxe professionnelle et, cette fois, ce sont les entreprises qui trinqueront ; c'est vrai qu'en 2010, à coup sûr, ce sera une grande année pour l'économie française et de l'agglomération en particulier !

Voilà, selon nous, le véritable "effet Collomb", je devrais plutôt dire le "double effet Collomb" pour 2009-2010 : attaque sur le pouvoir d'achat des Grand Lyonnais cette année, ensuite ponction sur les entreprises en 2010. Voilà une manière bien singulière de participer à la relance ! Et quel symbole -le maire de Limonest le rappelait- au moment où notre Communauté s'apprête à fêter ses quarante ans !

Alors, pour terminer, entre les dépenses de fonctionnement en hausse, les dépenses d'investissement en baisse, la hausse d'impôts va donc arriver plus vite que prévu. Dans cette affaire, l'Etat, monsieur le président, n'y est pour rien, le seul responsable c'est vous.

En votant ce budget aujourd'hui, nous accepterions de voter demain vos hausses d'impôts. Notre réponse est évidemment non.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs du groupe Ensemble pour le Grand Lyon).

M. LE PRÉSIDENT : Nous avons donc maintenant le groupe Socialiste.

M. CORAZZOL : Monsieur le président, mes chers collègues, comme chaque année, nous votons notre budget. Celui-ci a ceci de particulier qu'il est le premier de la nouvelle mandature, faisant suite aux votes du plan de mandat et de la PPI. Ce vote est important car c'est à travers le budget que nous planifions ensemble l'ensemble des dépenses et des recettes prévisionnelles du Grand Lyon pour l'année à venir. Nous avons débattu de ses orientations lors de notre conseil du 15 décembre, je ne reviendrai donc pas en détail sur celui-ci.

Un bon budget doit respecter des orientations politiques tout en tenant compte de la conjoncture. Pour ce premier budget de la mandature, nous pensons que nous devons être offensifs tout en étant prudents dans nos choix afin de ne pas obérer l'avenir,

prudents tout d'abord car l'incertitude est forte concernant les recettes pour les années qui viennent du fait de la conjoncture économique. L'accord signé avec les services fiscaux va cependant nous permettre de disposer d'informations fiables le plus tôt possible. Ainsi, tabler sur une progression de 2,5 % des revenus de la taxe professionnelle nous apparaît raisonnable.

Mais nous avons des raisons d'être inquiets : le Président de la République, dans son discours sur l'intervention de l'Etat du 23 octobre 2008, a annoncé l'exonération de taxe professionnelle des investissements nouveaux réalisés en 2009. Cette exonération a finalement été adoptée dans le cadre de la loi de finances rectificative pour 2008. Loin d'être la réforme nécessaire de la taxe professionnelle, cette exonération prive une nouvelle fois les collectivités locales d'autonomie fiscale, sans garantie sur les compensations qu'elles recevront. Ainsi, nous pouvons craindre une baisse de nos revenus futurs.

Cette légère augmentation prévue de nos revenus fiscaux liés à la taxe professionnelle nous permet d'ailleurs tout juste de compenser la baisse des dotations de l'Etat. En effet, la DGF -nous le déplorons- n'augmente que de 1,27 % par rapport au budget précédent. Cette progression est donc inférieure à celle de l'inflation dont la prévision pour 2009 est de 1,5 %. Quant aux compensations fiscales, leur baisse est de 31 %. Nous pourrions donc être rassurés puisque la baisse de la dotation de l'Etat sera moins importante en 2009 qu'en 2008 où elle était de 3,9 M€. Mais ce qui est inquiétant c'est que ce désengagement tend à devenir structurel.

Enfin, un dernier mot concernant la modification du mode de versement du fonds de compensation pour la TVA. Les collectivités locales qui s'engagent à accroître leurs investissements en 2009 par rapport à la moyenne de leurs investissements réalisés en 2006, 2007 et 2008 recevront cette année un versement plus important au titre du fonds de compensation. Toutes les collectivités qui s'engageront avant le 1^{er} avril 2009 recevront non seulement la compensation au titre du FCTVA due sur les investissements de 2007 mais aussi celle due sur les investissements de 2008. Cette avance représente un montant de 2,5 milliards d'euros.

Pour que cette avance soit versée, il faudra que, d'ici le 1^{er} avril 2009, nous ayons effectivement les moyens d'accroître nos investissements par rapport à ce que nous avons réalisé ces trois dernières années. Mais les réductions des dotations aux collectivités locales prévues dans la loi de finances pour 2009 dont j'ai parlé à l'instant concernant le Grand Lyon rendent très difficile un tel effort d'investissement.

Une telle mesure est donc un trompe-l'œil. Nous aurions préféré qu'un pacte entre l'Etat et les collectivités locales responsables des trois quarts de l'investissement public ait été conclu plutôt que l'illusion d'un remboursement anticipé. Il est regrettable que l'Etat ne nous aide pas plus, à l'heure du plan de relance. Rappelons en effet que 70 % de l'investissement public est fait par les collectivités et en particulier par les communautés de communes.

Dans ce contexte de faible évolution des ressources, il est donc important de maîtriser les dépenses. Ainsi, les dépenses générales n'augmentent globalement pas et l'évolution des charges de personnel n'est que de 2,5 %. De la même manière, les subventions n'augmenteront que de 2,8 %. Ces dépenses de fonctionnement maîtrisées nous permettent donc de maintenir un niveau élevé d'autofinancement sans pour autant dégrader nos grandes missions.

A ce titre, ce budget va permettre de répondre à la fois aux attentes des habitants et aux besoins de développement du territoire. Il est offensif car, en cette période de difficultés économiques, il prépare l'avenir en maintenant un niveau d'investissement important. Notre collectivité est dans une situation saine qui nous permet d'augmenter d'environ 10 % l'endettement afin de financer des investissements importants. Rappelons que les ratios prudentiels sont bien meilleurs en ce début de mandat qu'au début du mandat précédent ; en effet, 4,6 années contre 6 en 2001 en ce qui concerne la capacité de désendettement, avec un plafonnement -rappelons-le- de 8 ans et 12,2 % pour le service de la dette contre 16,4 % en 2001, avec un plafonnement de 20 %. Cette gestion rigoureuse lors du mandat précédent nous permet donc, contrairement à d'autres collectivités locales, d'aborder plus sereinement cette période difficile.

Avec des crédits de paiement en charge nette d'un montant de 395 M€, nous sommes heureux de constater que les investissements prévus pour 2009 sont largement supérieurs à ceux du début de mandat précédent -pour rappel : 110 M€ en 2002 et 2003-, ils sont même supérieurs à la moyenne annuelle prévue dans le plan de mandat -pour rappel : 333 M€ par an-. Nous nous réjouissons de cela car nous pensons qu'en période de crise, l'investissement public a un rôle important dans le soutien de l'économie. Nous apporterons donc, grâce à nos actions, un appui réel aux entreprises afin d'atténuer les effets de la crise actuelle pour les entreprises locales.

Grâce à ce budget prudent et offensif, nous allons mener de nombreuses actions qui concernent 2009. Nous allons renforcer nos actions dans le domaine de la propreté grâce à de nombreux efforts d'investissement et de redéploiement des services. L'entretien de la voirie et des ouvrages d'art sera d'un niveau de qualité élevé. Enfin, le développement économique restera notre priorité avec de nombreuses actions menées soit directement par les services du Grand Lyon soit par l'intermédiaire de nos partenaires. Ainsi, nous allons participer activement à la solidarité urbaine ; je prendrai deux exemples : tout d'abord, à travers la subvention au Sytral d'un montant de plus de 122 M€, nous permettrons de relier Feyzin, Vénissieux et le huitième arrondissement de Lyon grâce au T 4 qui entrera en service cette année ; cela va aider la dynamique urbaine de quartiers qui en ont vraiment besoin. Ensuite, grâce à l'aide significative de plus de 38 M€ apportée aux opérations d'aménagement, nous financerons des ZAC comme celle de la Duchère pour un montant de plus de 10 M€ ou bien celle de la Fraternité à Décines Charpieu pour un montant de plus de 4 M€.

Ce budget va donc nous permettre, dans un contexte économique très difficile, de maintenir nos orientations politiques : le développement économique, la solidarité et le développement durable. Il nous permettra de faire davantage de notre métropole une métropole de référence. C'est pour cela, monsieur le président, mes chers collègues, que le groupe Socialiste et apparentés votera ce premier budget de la mandature.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Monsieur Darne, pour quelques remarques.

M. le vice-président DARNE : Quelques remarques, en effet, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Avec pédagogie.

M. le vice-président DARNE : Absolument ! Je vous en remercie. Je vais tout d'abord remercier l'ensemble des collaborateurs qui ont permis d'élaborer ce budget, l'ensemble de ceux qui ont

participé au comité budgétaire dont il a été évoqué tout à l'heure qu'il est un lieu d'information ouvert, remercier également l'ensemble des services pour la préparation de ce budget et remercier bien sûr l'ensemble des orateurs à l'occasion de ce débat budgétaire et du soutien exprimé par la plupart d'entre eux. J'ai pris note des propositions et des commentaires qui ont été faits, nous en tiendrons évidemment compte.

Je voudrais juste répondre à l'intervention de monsieur Dumas puisqu'il a voulu concentrer un ensemble de critiques sur ce budget. Monsieur Dumas, les finances ont ceci de particulier qu'elles exigent une rigueur dans le raisonnement. Je ne dis pas que c'est une branche de l'arithmétique ou des mathématiques mais il y a tout de même une logique du raisonnement. On ne peut pas dans le même exposé dire une chose et son contraire, et ceci à plusieurs reprises de l'exposé. Or, c'est ce que vous avez fait. Permettez-moi donc, en conséquence, de clarifier un certain nombre d'aspects.

Vous avez consacré la première partie de votre exposé aux recettes, la deuxième partie aux dépenses, la troisième aux investissements.

Sur la partie des recettes, je trouve que vos propos sont tendancieux. Moi j'aime les critiques sur les finances mais évidemment jouons les à livre ouvert ! Les comptes c'est vrai ou c'est faux ! Il n'y a pas cinquante interprétations possibles. Vous commencez à dire : "Vous dépensez trop", vous continuez en disant : "Vos dépenses de fonctionnement augmentent de tant de millions" et, ensuite, vous transformez cela en francs. Pourquoi ? Pour que cela fasse plus gros ? Pourquoi ne les transformez-vous pas en anciens francs ? (*Rires*). Monsieur Dumas, si je prends ce fait c'est parce que je crois que la forme rejoint le fond dans la vie et que si vous prenez le soin, sur une variation, de transformer quelque chose qui est en euros en francs, c'est pour donner une impression de gigantisme.

Or, les dépenses de fonctionnement varient de façon plus faible que les recettes de fonctionnement. Donc si vous disiez : "Il y a tant de millions d'euros d'augmentation des dépenses de fonctionnement et tant de millions d'euros des recettes de fonctionnement et le solde est de tant", cela a du sens. Moi-même, je vous dis, dans mon exposé : "Les recettes augmentent de 2,10 %, les dépenses de deux virgule tant et il reste tant" ; vous pouvez à chaque fois calculer l'écart en millions d'euros. Mais quand on prévoit une augmentation de la taxe professionnelle de 2,5 %, cela nous donne des recettes supplémentaires et, au total, on est à 2 % soit quelque chose de l'ordre de l'inflation, peut-être un peu au-dessus, peut-être un peu en dessous, peut-être juste, peut-être à 0,4 de plus, peu m'importe ! On a un chiffre qui est de l'ordre de l'inflation, donc on donne ce chiffre.

Deuxième partie, dans vos recettes, vous développez sur l'Etat. Vous dites : "Mais non, l'Etat donne toujours autant !" et vous me donnez la variation des concours de l'Etat aux collectivités dans leur ensemble en disant : "Cela fait plus tant". C'est très bien, on est tous capables de dire cela. Mais ce qui compte c'est, dans une répartition de budget donnée aux collectivités, combien revient à notre collectivité, la Communauté urbaine, éventuellement combien revient à l'ensemble des communautés urbaines ? Eventuellement, vous pouvez faire des tris en disant : "Voilà pour les communes, les départements, les communautés urbaines". Donc les chiffres sont devant vous, vous pouvez lire ce que vous voulez, lire les documents budgétaires, lire les documents du comité des finances locales, vous pouvez lire les déclarations des ministres quand ils viennent à l'assemblée de la Communauté urbaine ou qu'ils sont représentés par, justement, le directeur de la DGCL qui a exposé les choses, puis vous

constatez qu'il y a une diminution des concours de l'Etat pour notre collectivité. Donc ce n'est pas la peine de faire prendre des vessies pour des lanternes ! Les concours de l'Etat pour notre collectivité diminuent, voilà ! Après, vous pouvez bien dire ce que vous voulez, c'est comme cela !

Troisième partie de votre exposé, toujours sur les recettes, vous dites : "Premièrement, vous dépensez, votre budget augmente trop mais, sur les services aux habitants, vous ne dépensez pas assez". Franchement, dans la cohérence d'un raisonnement, faites un arbre de décisions, vous ne pouvez pas dire que l'on ne dépense pas assez, on dépense les recettes que l'on a eues.

Mais après, dans les choix qui sont faits... (*Rumeurs*) -bien sûr, je vous remercie beaucoup de votre sollicitude et d'accompagner mes propos-, encore une fois, ils sont exposés : il est énuméré en permanence que l'on préfère les choix stratégiques -c'est montré dans l'exposé-, il est montré que l'on préfère les aménagements de zones d'aménagement concerté, que l'on préfère le logement social, que l'on préfère les transports collectifs, que l'on préfère tout ce qui est stratégique et qui donne de la compétitivité et que, si l'on fait un effort de productivité et d'efficacité, c'est sur les dépenses qui permettent de faire face mais peut-être en leur donnant moins de priorité. Quand on diminue un tout petit peu une année le nettoyage parce qu'on rationalise, parce qu'on organise, vous trouvez que c'est plus scandaleux que d'augmenter le logement ? Allons ! Et sur des pourcentages qui sont minimes ! Vous le savez évidemment comme moi puisque l'on maintient la masse salariale, on contrôle l'ensemble de ces dépenses. Où est-ce qu'il y a une erreur de stratégie dans ces dépenses, qu'il faudrait faire autrement ? En quel type de dépenses, on serait plus un budget pour temps de crise ?

Permettez-moi d'ailleurs, quand vous avez ironisé sur le "temps de crise", monsieur Dumas -je ne sais pas si vous étiez là aux dernières séances ? Vous y étiez-, quand vous me dites qu'on a parlé pour la première fois de la crise, je me permets de vous rappeler -cela m'a même valu une observation ironique de quelqu'un- que j'ai publié, sur ce diaporama, des courbes sur les crises où j'ai comparé, par exemple, la situation de la Chine, des Etats-Unis, de la France et j'ai fait tout un commentaire sur la façon dont effectivement on pouvait penser l'évolution des taux d'intérêt et l'ensemble du débat d'orientation budgétaire, que vous pouvez relire, prend en compte le contexte économique de façon évidente. Je ferme la parenthèse, vous aviez le droit d'être distrait à ce moment-là.

Je voudrais me centrer sur votre deuxième faiblesse, à mon avis importante, sur les investissements. Là, c'est la même chose : vous choisissez un discours pour l'excès d'investissements ou pour l'insuffisance d'investissements mais vous ne pouvez pas, à deux paragraphes séparés, qui peuvent chacun avoir leur cohérence -les critiques sont possibles naturellement sur une gestion- tenir le discours A et B simultanément, il faut choisir. Vous ne pouvez pas me dire : "Vous investissez trop" et "vous n'investissez pas assez", choisissez !

Vous dites : "En début de mandat, il y avait 200 M€ d'opérations en cours et maintenant vous en avez 800 M€" et vous dites : "Ce n'est pas bien". Moi je dis que l'on fait plus d'investissements ; si l'on fait plus d'autorisations de programmes avec des opérations qui durent, c'est évidemment que l'on a voté plus d'autorisations de programmes qu'en 2002. Lorsque Gérard Collomb est devenu président -monsieur Chabert le sait fort bien !-, nous avons réduit le volume des investissements de façon significative avec le rachat du périphérique mais le montant des investissements a été réduit. Lorsque Gérard Collomb a été élu président, le stock d'opérations en cours de réalisation était

modeste et malgré les efforts. Celui qui vous précédait ici était monsieur Chapas ; je vous invite à relire ses interventions dans les années 2001-2002-2003 et vous verrez qu'à partir de 2005, il a changé de discours. Le discours de monsieur Chapas, à ce moment-là, était de dire : "Vous ne dépensez pas assez, jamais vous tiendrez le plan de mandat, jamais vous ne ferez les investissements tels que vous les avez prévus". Il s'est trompé parce qu'on a tenu le montant de ces investissements mais, au départ, le stock de ces investissements était très faible et on ne pouvait pas dépenser beaucoup.

En application du plan de mandat de 2001, il y eu des investissements pour 1 650 M€ et des crédits de paiement qui ont été dépensés à cette hauteur-là ; je l'ai démontré tout à l'heure : un plan de mandat tenu, un investissement de départ faible et un rattrapage qui a eu lieu tout au long du plan de mandat avec des investissements en croissance continue. En fin de mandat, en effet, par rapport au premier, il y avait ce rattrapage pour faire 1 650 M€. Quand, au début, vous faites moins de 200 M€, vous comprenez bien que si les dernières années vous respectez ces 1 650 M€, vous arrivez à des sommes significatives.

Ces chiffres ne sont pas piégés : il est normal d'avoir 800 M€ d'opérations et, dans six ans, je pense, pour la fin de ce mandat, on sera plutôt à hauteur de 900 ou 950 M€ et six ans après à environ un milliard d'euros ; c'est l'ordre des choses.

Vous dites dans le même temps que nous ne dépensons pas assez d'investissements et vous faites un calcul en comparant l'année 2008 et cette année. Monsieur Dumas, est-ce que vous estimez que 2 200 ou 2 000 M€ c'est supérieur ou inférieur à 1 650 M€ ? Vous ne savez pas ? Je vais vous le dire -je comprends que vous ayez quelques incertitudes sur l'interprétation- : moi je vous dis que c'est supérieur. Les investissements sont en progression de 20 % et nous avons ce montant d'investissements en plus de façon évidente.

M. DUMAS : Pas vrai !

M. le vice-président DARNE : Pourquoi pas vrai ? Vous me permettez, monsieur le président, de demander à monsieur Dumas...

M. DUMAS : Non mais j'entends ! D'abord, monsieur Darne, je vous remercie pour votre effort de pédagogie mais franchement, à vous écouter, je ne sais pas si j'ai été clair mais je vous trouve très confus ! Monsieur Darne, les investissements opérationnels -et vous l'avez dit d'ailleurs dans votre propos liminaire- baissent de près de 50 M€, reconnaissez-le ! C'est tout ! Vous essayez de nous expliquer que les investissements augmentent alors qu'ils baissent. C'est dans vos documents, je ne peux rien y faire, les faits sont têtus.

M. le vice-président DARNE : Non ! Les investissements de cette année sont de 395 M€ en crédits de paiement, de 450 M€ en nouvelles autorisations de programme pour une enveloppe de 2 à 2,2 milliards sur six ans. Et vous faites le rapport comme vous voulez. Je vous explique qu'en effet, l'année 2008, en fin de mandat, a été une année où il y a eu plus d'investissements mais qu'au total, l'investissement de la Communauté urbaine est en augmentation constante. Donc je crois que la Communauté urbaine a un niveau d'investissement important. Je vous ferai observer en plus que la logique de cette année aurait été non pas de faire ce niveau-là mais de faire 60 M€ de moins d'investissement pour être dans la moyenne des six ans et que, compte tenu de la situation de crise, nous faisons cela.

J'ajouterai pour terminer sur le problème du fonds de compensation de la TVA évoqué par deux ou trois d'entre vous que l'Etat oblige les collectivités à recevoir la TVA avec deux ans de décalage. Dans le plan qui a été évoqué, le Président de la République a annoncé la possibilité d'atténuer ce décalage voire de le supprimer, sous conditions évidemment. Le débat est en cours au Parlement.

Dans un premier temps, il a été envisagé d'exclure les communautés urbaines de ce dispositif par des commentaires et des amendements ; j'espère évidemment que ce ne sera pas le cas. Deuxièmement, les modalités précises ne sont pas fixées. Il faudra un contrat avec le Préfet. Naturellement, si ce dispositif existe, nous en bénéficierons. J'espère évidemment que le rattrapage de la TVA sera continu c'est-à-dire que l'on abandonnera progressivement la totalité de ce décalage et que, comme les autres entreprises, nous bénéficierons du remboursement de TVA dans le mois qui suit le paiement puisque c'est le cas pour les entreprises, donc qu'il y ait le même régime et que le préfet, après le vote par le Parlement, nous permettra cette disposition que nous appliquerons naturellement et qui permettra en effet d'aller peut-être plus vite sur les investissements, y compris de 2009 si nous en avons la possibilité.

Merci à chacun pour votre écoute.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien à Jacky Darne qui, les autres années, nous avait déjà habitués à une pédagogie très claire sur les finances de la Communauté urbaine et a ajouté cette année quelques cours de rhétorique (en disant que le b.a.-ba de la rhétorique est, lorsque l'on a des contradictions, de les éloigner dans l'espace de son texte de manière à ce que ce ne soit pas trop flagrant). Moi, j'étais plutôt professeur de lettres classiques. Nous pourrions donc joindre nos efforts avec Jacky Darne de manière à ce que, lors de la prochaine intervention, les textes soient parfaits à la fois sur le plan financier et en même temps sur le plan grammatical et rhétorique.

Pour en revenir aux choses sérieuses -parce que celles-là ne l'étaient pas-, tout d'abord, on voit bien que, dans une situation relativement difficile -comme on l'a indiqué- les concours de l'Etat diminuent. Pas pour l'ensemble des collectivités de France parce qu'évidemment, entre temps, il y a eu la loi de décentralisation de monsieur Raffarin qui, par exemple, a transféré aux Conseils généraux ou aux Régions un certain nombre de compétences -et heureusement que les concours financiers de l'Etat ont augmenté suite au transfert de ces compétences ! Mais, si l'on regarde la communauté urbaine de Lyon -comme effectivement cela a été rappelé tout à l'heure-, après une baisse l'année dernière de 3,9 M€ des différents concours de l'Etat, nous avons encore cette année une baisse de 0,7 %.

Alors comment faisons-nous aujourd'hui pour avoir une augmentation de nos recettes de 2,37 % ? Comme Jacky Darne l'a indiqué c'est tout simplement parce que nos recettes de fiscalité croissent de 2,5 % ou qu'en tous cas, nous les envisageons comme telles. Avec une certaine vraisemblance puisque la fiscalité est à N - 2 (et nous savons ce qui s'est passé il y a deux ans). Donc pour expliquer à monsieur Dumas, pour qu'il sache tout sur la Communauté urbaine, par exemple si je prends simplement l'investissement dans l'agglomération lyonnaise, l'investissement dans l'immobilier d'entreprise, un journaliste parisien me disait que c'était une de mes marottes mais j'y tiens un tout petit peu. Nous étions, lorsque nous sommes arrivés à la Communauté urbaine, à 150 M€ d'investissement privé, nous étions en 2007 à 1,100 milliard et nous avons multiplié par sept ou huit les investissements dans la Communauté urbaine. Bien

évidemment que cela crée de la richesse ! Et aujourd'hui c'est bien parce que nous avons créé cette richesse que nous pouvons présenter le budget d'investissement que nous présentons.

Jacky Darne a ensuite fait une remarque très juste. Lorsque je suis arrivé à la Communauté urbaine en 2001, j'avais un problème extrêmement difficile devant moi. Mon prédécesseur ayant ralenti les investissements pendant deux ans (pour financer -comme il a été indiqué- le rachat du périphérique), évidemment, les projets qui étaient dans les cartons étaient extrêmement réduits. Et, pendant tout un temps, il nous a fallu remettre la machine en route. Je vous rappelle que j'avais parlé à l'époque -et les journalistes s'étaient un peu moqué- d'effet "ketchup", c'est-à-dire que, pendant quelques temps, il nous faudrait effectivement réfléchir, développer les projets. Ensuite, une fois qu'on les a développés, bien évidemment il y a eu après tout le temps de la concertation puis des appels d'offres. Il faut toujours quelques temps avant que la masse des projets puisse se développer. C'est ainsi que nous avons eu une montée en charge extrêmement forte des projets au fur et à mesure que le temps passait. Notre collègue Chapas a bien été obligé de reconnaître en fin de mandat que nous étions à un niveau d'investissement supérieur même à celui que nous avions prévu en début de mandat.

Dans la crise dont vous parliez, Ce qui a aujourd'hui une conséquence extrêmement favorable pour les entrepreneurs et en particulier pour les entrepreneurs du BTP. Lorsque nous avons commencé le dernier mandat, les gens du BTP venaient me voir tous les quinze jours en me disant : "Monsieur Collomb, regardez la faiblesse de l'investissement de la Communauté urbaine !". Aujourd'hui, nous approchons les 400 M€ d'investissement. Ce que nous allons faire avec les autorisations de programme dont Jacky Darne a parlé tout à l'heure évidemment comble ce creux qu'ils auraient pu avoir. Tout à l'heure, je redemandais à Benoît Quignon un document où l'on montrait que le pic d'investissement avait été réalisé en 2007 dans la moyenne des communautés urbaines. Aujourd'hui, nous ne l'avons pas mais nous avons un niveau d'investissement qui nous permet justement de venir, au moins au plan local, contrecarrer la crise.

Il est vrai que, par ce niveau élevé de l'investissement, c'est un investissement direct ; ensuite -comme on l'a dit tout à l'heure-, c'est dans les crises qu'il faut préparer les projets d'avenir. C'est aujourd'hui que nous préparons l'avenir de la communauté urbaine de Lyon.

Si la Communauté urbaine de Lyon décide d'abonder le plan Campus alors que ce n'est pas dans ses compétences, c'est parce qu'elle pense que l'économie de la connaissance fondée sur des universités performantes est quelque chose d'important.

Lorsque nous investissons dans nos filières d'excellence, en particulier autour de nos pôles de compétitivité, c'est parce que nous pensons que c'est quelque chose d'extrêmement important pour la communauté urbaine de Lyon.

Lorsque nous sommes en train de faire de la Part-Dieu et de Lyon plus généralement une place tertiaire qui compte en Europe, nous investissons dans l'avenir de Lyon. On verra lors du Mipim, dans quelques mois, que nous proposons des projets extrêmement ambitieux à la fois sur la Part-Dieu, le Carré de Soie, la Confluence. Nous continuons sur une pente ascendante malgré la crise qui effectivement nous environne.

Lorsque, plus généralement, on investit sur les ZAC davantage qu'on ne l'a fait l'année dernière, c'est effectivement sur le développement futur de la Communauté urbaine de Lyon que nous misons.

Lorsque que l'on requalifie un certain nombre de zones industrielles ou que l'on démarre -comme nous allons le voir tout à l'heure- un certain nombre de zones industrielles, c'est dans l'avenir de la Communauté urbaine que nous investissons.

Mais l'investissement n'est pas pour nous un investissement économique. Comme je l'ai dit tout à l'heure dans les vœux, je crois que cette crise économique doit nous amener à prendre en compte une double rupture. D'une part, une rupture sociale dont on voit bien qu'elle était d'ailleurs à l'origine de la crise économique parce que c'est, à un moment donné, la chute du pouvoir d'achat des salariés qui a entraîné la crise des subprimes aux Etats-Unis. Ceci nous sera obligés de le prendre en compte. Nous investissons donc dans le social et en particulier dans le logement social avec un double levier : social pour les gens concernés, économique pour soutenir l'activité des entreprises lyonnaises. Nous investissons -et tout à l'heure vous vous en êtes félicité- dans le développement durable qui est la deuxième rupture qui aujourd'hui est en train de se faire au niveau mondial.

Tout à l'heure, dans les vœux, je citais un auteur que j'aime bien, Karl Polanyi, qui a écrit un livre que je vous conseille, monsieur Dumas, qui s'appelle *La grande transformation* et qui montre comment le capitalisme est né, s'est transformé. Je crois qu'aujourd'hui nous sommes à la veille d'une deuxième transformation. Une deuxième transformation au niveau mondial mais que nous, nous essayons de prendre en compte au niveau de la communauté urbaine de Lyon de manière à pouvoir nous positionner comme une métropole de référence à la fois au niveau européen et surtout également pour nos habitants. Je crois faire en sorte que le développement urbain soit aussi un développement humain, c'est pour nous quelque chose d'essentiel aujourd'hui qui éclaire très largement les grandes lignes de ce budget et c'est pour cela que je crois que l'ensemble des groupes et le vôtre également s'aperçoit que ce budget est un bon budget.

D'ailleurs, en lisant les vœux, je me suis amusé parce que c'est intéressant les vœux et si on regarde ce que les maires présentent comme leurs grands projets pour la prochaine année, je ne vais pas faire de la délation mais je me suis aperçu avec une satisfaction extraordinaire que les plus farouches opposants ici, lorsqu'ils présentaient leurs vœux chez eux, reprenaient les projets de la communauté urbaine de Lyon mais évidemment se les attribuaient en disant : "Regardez comme je suis fort ! Depuis que je suis arrivé à la tête de ma commune, on va faire telle passerelle qu'on n'aurait jamais lancé auparavant et elle va même être faite l'année prochaine, c'est quelque chose de formidable." Alors on va continuer à vivre ensemble des aventures formidables, si vous le voulez bien -comme le disait tout à l'heure Jacky Darne-, pendant quelque temps.

(Applaudissements).

M. LE PRÉSIDENT : Je vais mettre aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon (MM. Assi, Barge, Calvel, Imbert) - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate (sauf MM. Augoyard, Gillet, Gourjeon, Morales, Pillonel) - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche, Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,

- contre : groupe Ensemble pour le Grand Lyon (sauf MM. Assi, Barge, Calvel, Imbert A.),

- abstentions : MM. Augoyard, Gillet, Gourjeon, Morales, Pillonel (groupe Centriste et démocrate).

M. Joly s'est abstenu sur le dossier n° 2008-0460.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président DARNE.

M. LE PRÉSIDENT : On ne remettra tout de même pas la passerelle en cause, vous en êtes d'accord, parce qu'elle relie la Cité internationale.

Chers collègues, nous allons passer maintenant au dossier suivant.

N° 2009-0467 - finances, institutions et ressources - Oullins - La Saulaie - Acquisition des terrains appartenant à la Sovafim - Individualisation d'autorisation de programme - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Corazzol a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2009-0467. Monsieur Corazzol, vous avez la parole.

M. CORAZZOL, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. BUFFET : Intervention retirée, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Donc je le mets aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche, Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. CORAZZOL.

N° 2009-0473 - finances, institutions et ressources - Révision du référentiel d'achat spécifique à la Communauté urbaine et création d'un référentiel d'achat entité adjudicatrice - Délégation générale aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique - Service des marchés et de la commande publique - Unité marchés publics -

M. LE PRÉSIDENT : Ne partez pas tous, nous n'aurions pas le quorum !

Monsieur le vice-président Claisse a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2009-0473. Monsieur Claisse, vous avez la parole.

M. le vice-président CLAISSE, rapporteur : Avis favorable de la commission sur ce rapport, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. J'ai trois minutes pour le groupe Les Verts.

Mme BAUME : Je laisse juste partir les gens qui n'ont absolument pas envie d'entendre parler du développement durable.

M. LE PRÉSIDENT : A mon avis, c'est plutôt parce qu'ils souhaitent en parler à la buvette !

(Rires).

Mme BAUME : Évidemment, la convivialité fait partie du développement durable.

Il s'agit de la révision du référentiel d'achat donc, à cette occasion, le groupe des élus Verts souhaitaient un petit peu vous parler rapidement des critères du développement durable.

Comme vous le savez, la commande publique représente actuellement 10 % du PIB et 80 % des actes d'achats des collectivités ont une incidence sur le marché local. Notre collectivité a souhaité, lors du précédent mandat, se lancer dans une démarche du développement durable en définissant un Agenda 21 avec entre autres un volet achat...

C'est très plaisant de vous parler avec autant de brouhaha derrière ! Ce n'est pas parce que je ne suis pas président de la Communauté urbaine que vous ne pouvez pas écouter !

J'en reviens à mes moutons : dans ce volet achat, il y a l'intégration des dimensions environnementales, sociales et éthiques en plus des aspects économiques dans les décisions liées au processus d'achat depuis la définition du marché jusqu'au choix des offres.

Ce volet achat, il se trouve que c'est un de ceux qui ont le moins évolué. Au niveau juridique, de nombreux obstacles à l'intégration des critères du développement durable ont été levés. Je vais vous citer deux obstacles qui existaient :

- le premier : dans le code des marchés publics adopté le 1^{er} août 2006 et qui est entré en vigueur le 1^{er} septembre 2006, il est consacré en effet la prise en compte des considérations de développement durable comme principe de définition des besoins des acheteurs publics. Il s'agit d'une véritable obligation simplifiée s'appliquant à tous marchés publics. Il contient également d'autres éléments favorisant la prise en compte d'aspects environnementaux et sociaux.

Par ailleurs, l'amélioration de la politique d'achats publics, en favorisant l'achat de produits et de services intégrant le développement durable est inscrite dans la liste des priorités de la stratégie nationale du développement durable qui a été actualisée en novembre 2006, en cohérence avec la stratégie européenne de développement durable ;

- deuxième blocage qui a été levé : la charte de l'environnement qui -comme tout le monde le sait- est un préambule à la constitution européenne, contient dans son article 6 -je cite- : "Les politiques publiques doivent promouvoir un développement durable. A cet effet, elles concilient la protection et la mise en valeur de l'environnement, le développement économique et le progrès social".

Depuis le 3 octobre dernier, le Conseil d'Etat a jugé légaux ces critères de développement durable. Donc, aujourd'hui, il nous est proposé de valider un référentiel d'achat.

Le groupe des élus Verts souhaite que, comme la ville de Lyon et bon nombre de collectivités, la Communauté urbaine intègre pleinement le développement durable en respectant son Agenda 21 et mette en place, en faisant collaborer les services adéquats, une politique d'achats en phase avec les valeurs que la plupart des conseillers ici partage.

Je vous remercie de m'avoir écoutée et nous voterons ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Je le mets aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche, Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président CLAISSE.

N° 2009-0476 - finances, institutions et ressources -
Projet Averroes - Adoption de l'accord-cadre contre les discriminations - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Crédoz a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2009-0476. Monsieur Crédoz, vous avez la parole.

M. le vice-président CRÉDOZ, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président, pour l'adoption de l'accord-cadre contre les discriminations dans le projet Averroes.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. J'ai deux minutes pour le groupe GAEC.

Mme la vice-présidente BESSON : Monsieur le président, mes chers collègues, au nom du GAEC, je souhaite saluer l'adoption de l'accord-cadre contre les discriminations qui symbolise bien la volonté politique du Grand Lyon de s'engager avec succès dans la voie du dialogue avec les syndicats et cela avec une véritable adhésion collective en faveur de la diversité et de la lutte contre toutes les discriminations.

Il nous paraît évident qu'aujourd'hui la collectivité doit être exemplaire en matière de recrutement de ses agents mais également en matière de promotion sociale. Notre collectivité a besoin de tous les talents et cela quelle que soit leur origine. Ils constituent une chance et doivent pouvoir espérer intégrer une collectivité telle que le Grand Lyon car notre agglomération est diverse et l'institution doit être représentative de la population. Lutter contre les discriminations c'est favoriser la cohésion sociale dans un contexte de crise qui va fragiliser des populations qui n'ont pas bénéficié de la croissance et qui doivent continuer à croire aux valeurs de la République. Et nous, élus, nous avons une réelle responsabilité.

Donc, pour toutes ces raisons, nous voterons ce projet de délibération. Merci, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien, le groupe Communiste et intervention citoyenne.

M. LÉVÊQUE : Monsieur le président, chers collègues, notre groupe également se félicite de cet accord-cadre signé le 1^{er} septembre 2008 entre la direction de la Communauté urbaine et les organisations syndicales s'engageant dans un plan d'action de lutte contre les discriminations dans le domaine des ressources humaines, tant en matière de recrutement que de déroulement de carrière des personnels.

La délibération réaffirme l'engagement du Grand Lyon dans la lutte contre les discriminations, confirmant l'engagement pris dans le contrat urbain de cohésion sociale d'agglomération qui fait de la lutte contre les discriminations un axe transversal de ce contrat et aussi l'engagement pris dans le programme local de l'habitat et la mise en place du groupe technique d'agglomération

sur les discriminations (GTAD) dans l'accès au logement. Un engagement qui croise une préoccupation de plus en plus partagée par les communes de notre agglomération dont un nombre important s'engage sur ce champ.

Aussi, au-delà de l'engagement acté ce soir sur les ressources humaines du Grand Lyon dans sa fonction d'employeur, il me semblerait utile de mettre en place un comité de pilotage sur la lutte contre les discriminations pour impulser et suivre des actions dans les champs de compétences propres de la Communauté urbaine (ressources humaines, logement, marchés publics, etc.) mais aussi pour permettre l'échange, le partage d'expériences, la mise en commun des bonnes pratiques entre nos communes pour que la lutte contre les discriminations soit pleinement intégrée dans toutes les politiques publiques conduites par le Grand Lyon et les communes de notre agglomération.

Assurer à chacun de nos concitoyens l'égalité de traitement en matière d'accès à l'emploi, au logement, à l'éducation, à la culture, à la santé c'est la condition du vivre ensemble dans une agglomération harmonieuse et apaisée.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je retiens votre suggestion, monsieur Lévêque.

Donc je mets aux voix ce dossier :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche, Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président CRÉDOZ.

N° 2009-0477 - déplacements et voirie - Approbation d'un avenant au marché d'abris voyageurs, de mobiliers urbains d'information et d'un parc de vélos passé avec la société JC Decaux - Approbation d'un avenant à la convention de mandat passé avec la société JC Decaux - Direction générale - Direction de la voirie -

N° 2009-0478 - déplacements et voirie - Marché d'abris voyageurs, de mobiliers urbains d'information et d'un parc de vélos - Modification de la tarification Vélo'v - Direction générale - Direction de la voirie -

N° 2009-0479 - déplacements et voirie - Marché de mobilier urbain et de mise à disposition de vélos avec la société JC Decaux - Convention de mise en œuvre de l'utilisation de la carte OÙRA avec la région Rhône-Alpes - Direction générale - Direction de la voirie -

N° 2009-0480 - déplacements et voirie - Marché de mobilier urbain et mise à disposition de vélos avec la société JC Decaux - Approbation des modifications des conditions générales d'accès et d'utilisations du service Vélo'v - Direction générale - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Vesco a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2009-0477 à 2009-0480. Monsieur Vesco, vous avez la parole.

M. le vice-président VESCO, rapporteur : Merci, monsieur le président. Très brièvement, quitte à y revenir en fonction des interventions, avis favorable de la commission sur ces quatre

rapports qui concourent à l'amélioration du système Vélo'v grâce à l'introduction de nouveaux services ou l'amélioration des services existants pour une meilleure disponibilité des vélos, du temps gagné pour les Vélo'veurs et une meilleure relation clients entre le prestataire et l'utilisateur. Je déclinerais si besoin est ces trois points qui sont des services en plus, donc obligation de résultat avec obligation de moyens puisqu'on demande au prestataire d'embaucher un nombre minimum de personnes, ce qu'il a déjà fait par ailleurs.

Au regard de ces surcoûts générés par ces nouveaux services : il est proposé une augmentation tarifaire qui restera très modique pour les 93 % des usagers qui utilisent Vélo'v pendant la demi-heure gratuite ou l'heure gratuite qui, elle, ne change pas, ce qui fait toujours de Lyon la ville la moins chère de France, à part Marseille qui paye cash ses vélos.

Enfin, une convention avec la région Rhône-Alpes pour intégrer Vélo'v dans la carte OURA qui bénéficie d'une heure de gratuité, ceci pour favoriser l'intermodalité.

Merci, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe GAEC.

M. TOULERON : Chers collègues, il n'est guère besoin de souligner à quel point les Grands Lyonnais sont désormais attachés au service Vélo'v, c'est même l'ampleur de ce succès qui crée quelques problèmes de gestion au gestionnaire.

C'est donc en fonction de ce contexte, d'une part, une forte attente des utilisateurs et, d'autre part, des difficultés de gestion qu'il faut lire l'ensemble des délibérations portant à la fois sur les avenants à la convention de mandat et à la tarification, le gestionnaire cherchant une viabilité plus assurée du contrat et notre Communauté des contreparties permettant des améliorations de service.

De fait, l'avenant proposé à la convention apporte un certain nombre d'améliorations pour l'utilisateur correspondant à des besoins repérés comme la création d'abonnements journée, la possibilité de rechargement de compte par Internet, etc. Il apporte également des possibilités d'amélioration du suivi de la qualité d'exploitation de service par un réajustement du bonus-malus en fonction du taux de disponibilité des vélos.

Pour l'utilisateur, cela se traduit par une augmentation très notable de la tarification au-delà de la demi-heure de gratuité puisqu'une location d'une durée de deux heures ou deux heures et demie passera en courte durée de 3 € à 7 €. Nous entendons bien les deux principaux arguments : d'une part, que ces augmentations ne toucheraient qu'une fraction très minoritaire des utilisateurs du service puisque, d'après les données fournies, les locations supérieures à la demi-heure correspondraient qu'à 7 % du total et, d'autre part, qu'il s'agirait d'encourager la rotation des vélos et donc de décourager la location de plus longue durée. C'est understandable et nous n'avons pas lieu de mettre en cause les données qui nous sont communiquées.

Malgré tout, nous souhaiterions avoir la même transparence pour l'ensemble des données que celles que nous pouvons avoir sur d'autres sujets lorsqu'il s'agit de délégation de service public. Nous souhaitons donc, à l'avenir, que nous puissions disposer d'un véritable rapport annuel du service à présenter au Conseil communautaire qui nous permette de mieux nous prononcer en toute connaissance de cause.

Ceci dit, nous voterons ces différents rapports.

M. LE PRÉSIDENT : Je donne la parole au groupe Les Verts.

M. le vice-président CHARLES : Monsieur le président, chers collègues, la mise en place du système Vélo'v en juin 2005 a été un élément important d'une politique qui a permis de doubler l'usage du vélo dans notre agglomération en trois ans. Cette création du système Vélo'v a été une innovation ; il n'est donc pas choquant, trois ans après, de revoir les conditions d'exécution du contrat en tirant les leçons de ce qui n'a pas marché.

Pour notre part, nous souhaitons faire deux séries d'observations.

En premier lieu, pour le système Vélo'v -comme évidemment tout le monde l'a remarqué- la rançon du succès a été la faiblesse des moyens consacrés à l'entretien des Vélo'v. Tous les usagers peuvent témoigner du nombre très important de Vélo'v défectueux voire dangereux. J'ai du reste moi-même payé cher cette constatation.

L'avenant qu'il nous est proposé d'approuver prévoit une série de mesures destinées à augmenter la qualité du service en contrepartie de l'augmentation des tarifs. Cette augmentation, si elle est importante en pourcentage, ne nous paraît pas réhabilitaire. Le maintien de la première demi-heure gratuite permet d'assurer une quasi-gratuité des déplacements pour neuf usagers sur dix. L'augmentation du tarif de l'abonnement reste dans les limites du très raisonnable ; simplement, en période de crise économique, elle aurait sans doute pu être lissée car elle peut être mal ressentie par certains.

Par contre, nous nous attacherons à ce que cette augmentation des tarifs se traduise dans la réalité par une augmentation importante de la qualité. Les modifications que vous nous proposez d'adopter vont dans le bon sens puisqu'elles augmentent l'intéressement du délégataire tant en bonus qu'en malus. Sur ce point, nous rejoignons le souhait exprimé par le groupe GAEC d'une transparence dans les données et donc ils nous appartient de donner les moyens de contrôler les données fournies par le délégataire non pas par une motion de défiance mais pour que le rendu de notre assemblée corresponde effectivement au ressenti de la population.

Par contre -et c'est notre seconde observation-, la progression de l'usage du vélo est aujourd'hui enrayée et, selon les comptages réalisés par le Grand Lyon, le nombre de vélos en circulation dans notre agglomération stagne depuis le début de l'année 2008. C'est une situation paradoxale puisque, en même temps, la vente des vélos ne cesse de progresser malgré la crise. C'est pourquoi, à l'occasion de ce rapport, nous souhaitons faire plusieurs remarques allant au-delà du système Vélo'v lui-même. En effet, deux points noirs entravent aujourd'hui cette progression : tout d'abord la faiblesse du réseau cyclable et ensuite le nombre limité de points de stationnement.

Concernant le réseau, nous voudrions insister sur trois points.

En premier lieu, la création d'un second tube du tunnel de la Croix-Rousse destiné aux transports collectifs et aux modes doux contribuera bien sûr à l'amélioration du réseau. Néanmoins, la longueur de l'ouvrage impose de prendre en compte dès la conception le point de vue de l'utilisateur. En effet, sa longueur, près de deux kilomètres, est l'équivalent du trajet depuis la place des Terreaux jusqu'à Perrache et le temps moyen de parcours en vélo sera de dix minutes. Il est important de faire en sorte que ce tunnel ne soit pas qu'une très longue ligne droite sombre, sinon il est probable qu'il ne sera pas utilisé ou peu. Il est nécessaire de casser l'impression de longueur sans doute par une courbure du tunnel, d'assurer un éclairage de qualité voire un aménagement intérieur et pourquoi pas une végétalisation du tunnel.

Le deuxième point concernant le réseau concerne les doubles sens cyclables. Beaucoup de craintes ont été exprimées dans le Grand Lyon quant à la sécurité des doubles sens. Or, ces craintes sont invalidées par l'expérience : à Lille, à Bordeaux, à Grenoble, à Nantes et dans de nombreuses villes du nord, des doubles sens ont été mis en œuvre et l'accidentologie due à ces doubles sens est quasi nulle. Au contraire, les doubles sens cyclables sont défendus par les associations cyclistes comme une amélioration de la sécurité des vélos. C'est aussi pour nous un moyen d'assurer à moindre coût un réseau cyclable maillé et visible. Nous souhaitons donc que ces doubles sens soient développés.

Enfin, nous regrettons l'abandon du projet de remonte-pente à la Croix-Rousse : ce projet n'est pas un gadget mais correspond bien à un besoin. Nous souhaitons qu'à l'occasion de la création du second tube du tunnel de la Croix-Rousse, un projet alternatif et moins cher, pourquoi pas un ascenseur, soit étudié.

Nous approuverons bien sûr les rapports qui nous sont soumis ce soir. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Centriste et démocrate.

M. AUGOYARD : Merci, monsieur le président. Mes chers collègues, disons-le sans arrière-pensée, Vélo'v est un succès. Les habitants de Lyon mais aussi les touristes se sont appropriés ce mode intelligent de déplacement. D'ailleurs, à voir l'intérêt des touristes, on pourrait croire que les stations Vélo'v sont devenues des curiosités touristiques au même titre que nos traboules ou notre primatale. Vélo'v est devenu une véritable image de marque du Grand Lyon à l'extérieur, même si le centralisme pavlovien bien français vous soupçonne parfois repris une idée alliant vélo et liberté de Paris ; alors, en bons Lyonnais, nous pouvons remercier Paris d'avoir une fois encore repris un succès lyonnais pour rayonner.

Le développement des modes doux de transports dans notre agglomération est d'un intérêt capital, les pics de pollution de ces jours-ci nous le rappellent dramatiquement. Nous soutiendrons naturellement chacun des efforts qui iront dans le sens d'un développement des modes doux comme par exemple l'excellente idée de notre collègue et ami Gilles Vesco d'un remonte-vélos à la Croix-Rousse, projet dont nous regrettons d'ailleurs l'abandon précipité, d'autant plus que les améliorations du service Vélo'v qui nous sont présentées aujourd'hui ne prévoient pas d'aplanir les pentes de la Croix-Rousse, de Fourvière ou de la Duchère.

Vous nous proposez une augmentation des tarifs. Vous savez que nous sommes dans une période où nos concitoyens sont encore plus précautionneux en ce qui concerne le porte-monnaie. Cette augmentation doit donc être très bien expliquée pour qu'elle ne soit pas mal comprise. Nos concitoyens ne doivent pas avoir l'impression que l'on augmente pour augmenter mais au contraire que l'objectif de la nouvelle tarification est bien une amélioration sensible de l'offre et une plus grande disponibilité du parc de vélos. L'abonnement journée d'ailleurs est une excellente nouveauté appréciable.

Si je dois résumer, monsieur le président, l'action du Grand Lyon doit être empreinte de fierté d'un service qui marche et qui donne une bonne image à notre agglomération, de besoin de persévérer dans le développement des modes doux mais aussi des infrastructures dans une ville et une agglomération comme le Grand Lyon et aussi de pédagogie pour que cette augmentation tarifaire ne soit pas considérée comme une énième augmentation du coût de la vie à Lyon du fait des autorités locales.

Nous voterons donc ces rapports. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. PETIT : Monsieur le président, mes chers collègues, nous ne pouvons que nous satisfaire du succès de Vélo'v depuis son lancement. Désormais, la demande de nos concitoyens est forte dans toute l'agglomération et nous allons devoir répondre à un certain nombre de défis.

Tout d'abord, il est indispensable de développer Vélo'v de façon cohérente et équilibrée, en direction de toutes les zones de l'agglomération. Nous n'ignorons pas qu'il va falloir revoir les conditions du contrat avec JC Decaux mais nous pensons qu'il faudrait engager des discussions très rapidement.

Ensuite, il va falloir se préoccuper sérieusement de l'intégration dans la ville des vélos. En effet, le système actuel n'est pas satisfaisant, à la fois pour la sécurité des cyclistes qui ont tendance à circuler partout par manque d'espaces dédiés et à la fois pour l'organisation de la circulation dans la ville car le simple fait de peindre sur le sol des vélos sur la droite de la chaussée ne résout absolument pas le problème de fond.

Si nous sommes amenés à développer davantage les deux-roues non motorisés dans l'agglomération, ce qui semble être l'avenir, il faut absolument réfléchir à un plan d'aménagement des voiries communautaires avec des axes forts de transit dédiés aux modes doux, à l'écart des voies de circulation automobile comme pour les lignes fortes du Sytral. Chaque nouveau projet de voirie doit impérativement comprendre une étude sur des axes dédiés aux vélos, un peu sur le modèle -pour ceux qui connaissent- de ce qui se fait à Bordeaux et dans son agglomération. Nous vous demandons de mettre en place, autour des vice-présidents en charge du dossier, un groupe de travail qui réfléchisse justement à un schéma d'aménagement dédié aux vélos. J'y reviendrai tout à l'heure à propos de la programmation globalisée de voirie où nous avons des exemples criants de non prise en compte de cette problématique.

En attendant, notre groupe votera ces rapports liés à la tarification des Vélo'v car nous pensons que cela contribuera aussi à responsabiliser les citoyens car ce service n'a pas un coût zéro et il faut bien assumer son succès en impliquant davantage les utilisateurs.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Socialiste.

M. CHABRIER : Merci, monsieur le président. Monsieur le président, chers collègues, nous sommes tous unanimes pour considérer que Vélo'v a été une innovation en matière de service aux citoyens, de déplacements et de développement durable. C'est une grande réussite et ce fut un pari politique et technique audacieux, fruit de la rencontre d'un entrepreneur et d'une assemblée d'élus et de son président qui ont su sentir le mouvement de leur époque et prendre des risques pour accompagner et même anticiper ce mouvement. Voilà pour le satisfecit. Il est utile de le faire mais inutile d'en dire trop puisque le constat est désormais unanime.

Mon propos va donc concerner plutôt l'avenir de Vélo'v et je vais évoquer quatre argumentations, les deux premières eu égard aux rapports qui nous sont proposés ici et les deux suivantes qui appelleront davantage à notre réflexion pour l'avenir.

La première argumentation concerne les services à l'utilisateur. Vélo'v restera -on l'a vu- à la pointe de la technologie en développement des usages et des services liés à l'internet et

à la téléphonie mobile. Il permettra une utilisation de plus en plus pointue et en même temps plus de simplicité dans les manipulations avec un système de facturettes qui va remplacer les cartes courte durée. Les nouveaux services concernent aussi un usage moins technologique avec le doublement des bornes très fréquentées pour réduire l'attente ou les plans de quartiers au dos de ces mêmes bornes. De quoi satisfaire tous les usagers, aussi bien les bobos technophiles que l'utilisateur occasionnel peu averti dont le parcours sera simplifié, surtout s'il est visiteur étranger.

La deuxième argumentation concerne les abonnements. On a vu la semaine dernière *Le Progrès* titrer sur ce sujet -il aurait même pu d'ailleurs assener en caractère gras le titre- : "300 % d'augmentation". Il faut dire que 300 % d'augmentation quand on part de pas grand-chose pour ainsi dire même de rien cela fait au final un prix très raisonnable et -comme l'a rappelé d'ailleurs Gilles Vesco- c'est le meilleur prix parmi la douzaine de villes en France ayant opté à ce jour pour ce système. Les augmentations du tarif horaire sont, elles, destinées à une utilisation plus compatible avec le bon fonctionnement du système. Il s'agira de garder de la fluidité en décourageant les locations de plusieurs heures. Prendre son Vélo'V pour une demi-heure restera donc gratuit.

La troisième argumentation appelle davantage à notre réflexion et elle concerne les dégradations, phénomène qui est en train de devenir préoccupant. Il y a quelques années, Jean-Claude Decaux avait coutume de dire qu'un objet beau est respecté et que donc les Vélo'v le seraient. Les faits lui ont partiellement donné tort. Cela est à prendre en compte de façon sérieuse puisque cela peut, à terme, fragiliser la pérennité du système si des solutions ne sont pas trouvées d'ici le renouvellement du contrat au bout de treize ans, c'est-à-dire au début du mandat prochain.

Une première réponse est dans l'apparition en mai prochain d'un nouveau modèle de Vélo'v plus solide et plus difficile à voler. Il faudra davantage responsabiliser les utilisateurs par des campagnes de prévention régulières. L'autre partie de la solution relève d'un phénomène culturel qui consiste à utiliser Vélo'v de façon peu respectueuse du matériel, à rouler avec un pneu crevé et à rouler à deux sur le même vélo. On a tous été témoins de scènes de ce type qui certes sont loin d'être généralisées, heureusement, mais qui sont suffisamment fréquentes pour appeler à donner des réponses ciblées.

La quatrième argumentation concerne la question sur laquelle les usagers et les citoyens du Grand Lyon nous interpellent souvent, celle du périmètre. Lors de la campagne électorale des municipales, il y a eu ici beaucoup de demandes et quelques promesses dans les communes de la première couronne. On a connu dans le passé des réseaux de métro ou de transports en commun qui s'arrêtaient à la lisière de la banlieue et on sait que cela a été mal vécu par les habitants qui se sont sentis exclus d'un service dont ils avaient le plus grand besoin.

Reconnaissons que, dans le cas des Vélo'v, la situation est différente puisque le système est adapté à l'hypercentre et on peut toujours se poser la question de savoir s'il serait toujours efficace avec un agrandissement du périmètre, surtout à quelles conditions économiques et juridiques se produirait cette extension. Nous n'avons pas encore toutes les réponses mais nous pouvons néanmoins avoir des pistes de réflexion avec plusieurs scénarii : un système d'extension tel que pratiqué à Paris malgré les réserves qu'il faudrait lever, un système complémentaire de location longue durée dont le fonctionnement doit être précisé. N'oublions pas aussi l'autopartage qui a un bel avenir pour les distances intermédiaires comme les trajets internes à l'agglomération.

Avec Vélo'v et sa réussite qui doit se poursuivre, la vélo-location longue durée et l'autopartage, je ne doute pas que nous ayons toutes les cartes pour inventer la mobilité de demain dans notre agglomération.

Nous voterons bien évidemment ces rapports. Monsieur le président, chers collègues, je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Vesco, je vous donne la parole pour quelques remarques.

M. le vice-président VESCO : Merci, monsieur le président. Sans trop rallonger le débat, bonne note a été prise de tous ces points.

Sur l'extension du périmètre, c'est un problème économique avant tout puisque l'on sait que les villes qui achètent cash le vélo sans l'adosser sur la publicité comme Marseille ou Nancy l'achètent 3 200 € par an et par vélo : la ville de Marseille, pour ses 1 000 vélos, donne 3,2 M€ ; la ville de Nancy achète chaque vélo 3 250 € pour ses 400 vélos.

De plus, le système Vélo'v est moins adapté pour la périphérie pour des raisons de pendularité : les stations sont trop vite pleines ou trop vite vides. Sur la périphérie, les parcs-relais, les entrées de ville ou d'agglomération, on prévoit plutôt le système de location longue durée (un jour, une semaine, un mois, un an) avec du gardiennage sécurisé pour être plus complémentaire par rapport au système Vélo'v ; ce que l'on trouve à Saint Etienne Châteaueux par exemple, opéré par Veolia. Sinon, on pourrait revenir là-dessus mais un système plus fluide bénéficiera aux petits budgets puisque l'on pourra plus facilement se servir d'un Vélo'v. Effectivement, 93 % des gens roulent en dessous du radar, c'est-à-dire en dessous de la demi-heure, ce qui fait une hausse modique pour ceux qui dépassent.

Le but est de créer vraiment de la disponibilité -vous l'avez dit- et d'augmenter surtout le contrôle qualité, de responsabiliser le partenaire puisque c'est tout de même l'*incentive* financier qui permet au partenaire de chercher à mieux rentrer dans ses frais et il le fera uniquement s'il a commencé à mettre en place les nouveaux services de manière très qualitative parce que cela veut dire qu'il aura des bonus du Grand Lyon. L'envie de réussir n'est pas la peur de l'échec. Alors on a certes grossi les malus mais on a mis du bonus, ce n'est pas la même énergie que l'on y met, c'est un principe de management. Il y aura aussi du chiffre d'affaires généré par la pratique, amélioré par l'augmentation tarifaire, ce qui fera que, si et seulement si Decaux met en place les nouveaux services et la qualité, il commencera à rentrer mieux dans ses frais, c'est-à-dire à payer la casse.

Mais en aucun cas il n'était envisagé pour le Grand Lyon de se substituer au risque contractuel que prend le prestataire sur ce contrat. Le Grand Lyon représente les usagers face à un prestataire et le contrat doit être gagnant-gagnant, c'est-à-dire, comme dans tous mariages, si l'un des deux ne s'y retrouve pas, à terme les deux ne s'y retrouvent pas et donc c'est ou gagnant-gagnant ou perdant-perdant. Donc on crée une dynamique qui permet de satisfaire à la fois la demande du Grand Lyon d'un meilleur service, des vélos qui marchent en nombre sur les stations et la demande de Decaux de mieux rentrer dans ses frais ; mais cela va d'abord lui coûter cher avant qu'il commence à se refinancer sur ce service.

Voilà la dynamique qui a été mise en place et nous évaluerons évidemment au mois le mois puisque l'on a un audit permanent, notamment les bonus sur les taux de qualité, sur les taux de prises d'appels au *call center* par exemple ou la qualité station

des vélos en station, qui permet, grâce à des clients mystères -d'ailleurs s'il y a des élus mystères qui veulent rentrer dans le système, ils sont les bienvenus-, de contrôler cela en direct et en temps réel. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Juste un mot puisque quelques collègues ont dit que Vélo'v, d'une certaine manière, est victime de son succès. Je veux dire que Vélo'v n'est pas victime de son succès, il est victime du vandalisme. Les vélos aujourd'hui ne sont pas abîmés parce qu'ils serviraient trop, ils sont abîmés parce qu'ils sont volontairement dégradés. Sur un certain nombre de sites internet, on diffuse des consignes pour essayer d'indiquer comment on peut démonter et casser Vélo'v. Ce sont ceux qui diffusent ces consignes qui entraînent aujourd'hui l'augmentation des prix (qui demain périront totalement le système Vélo'v) et qui, évidemment, éviteront que ce système puisse être étendu après-demain.

Je considère donc que c'est un problème extrêmement sérieux. Effectivement, la dégradation du matériel public mis à disposition de nos concitoyens condamne non seulement les expériences Vélo'v mais également un certain nombre d'expériences dont nos collègues se font les fervents défenseurs. Par exemple Autolib, voitures électriques sur la voie publique. Si l'on tape à coups de masse sur les voitures qui pourraient demain être mises en libre-service, il est clair que ce genre de service ne se développera jamais. Je mets les uns et les autres devant leurs responsabilités. Je crois que ce n'est pas quelque chose que l'on peut prendre à la légère parce que c'est la collectivité globale que l'on pénalise et non Jean-Claude Decaux.

Je dois dire aussi que, dans les négociations que nous avons eu avec Jean-Claude Decaux, il me faut à la fois remercier Gilles Vesco, les services qui ont fait preuve d'un acharnement de tous les instants, mais remercier également Jean-Claude Decaux. Il s'est personnellement investi dans ces négociations et a fait en sorte que le niveau de service à Lyon puisse être rendu dans des conditions extrêmement appréciables -tous devraient donc apprécier-, au juste coût qui est aujourd'hui celui de Jean-Claude Decaux. Si certains pensaient ou pensent encore que Jean-Claude Decaux fait des bénéfices sur le contrat lyonnais, je veux les détromper. C'est une erreur extrêmement lourde. Aujourd'hui, effectivement, Jean-Claude Decaux, pour honorer sa parole -et je l'en remercie- consent à des sacrifices extrêmement importants sur le contrat Vélo'v à Lyon.

Je tenais à préciser ces choses parce qu'elles sont importantes pour l'avenir de tous les services urbains que nous devons développer dans l'agglomération.

Je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne -Centristeetdémocrate -LesVerts -Gauchealternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche, Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté à l'unanimité.

M. LE PRÉSIDENT : L'unanimité montre qu'effectivement, chacun considère que ce service est véritablement un service exceptionnel rendu à nos concitoyens.

Rapporteur : M. le vice-président VESCO.

N° 2009-0481 - déplacements et voirie - Développement des modes de déplacement doux - Convention de subvention pluriannuelle entre la Communauté urbaine et l'association Pignon sur rue - Direction générale - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Vesco a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2009-0481. Monsieur Vesco, vous avez la parole.

M. le vice-président VESCO, rapporteur : Monsieur le président, un nouveau rapport sur les modes doux. Avis favorable pour ce rapport qui reconduit pour trois ans la convention pluriannuelle entre le Grand Lyon et Pignon sur rue, la Maison du vélo et des modes doux rue Saint Polycarpe.

C'est le troisième volet du triptyque de la politique modes doux du Grand Lyon, à côté du vélo et du réseau dont on a parlé, un volet qui est indispensable puisque c'est celui de la collaboration avec les associations. C'est une évaluation très positive de ces quatre dernières années, ce qui encourage de Grand Lyon à reconduire cette coopération.

Je rappelle les grandes fonctions de la Maison du vélo.

D'abord, elle héberge les sièges d'associations, Ile Recycleur qui est un lieu où l'on peut venir faire réparer son vélo et la croissance du trafic dont on a parlé fait qu'il y a des besoins de réparations qui croissent de manière proportionnelle ; le centre de documentation qui est le plus grand de France et qui a été primé par le trophée national du vélo en 2008.

Elle a une action sur les modes doux et singulièrement le pédibus -beaucoup de maires des communes ici encouragent cette pratique et développent des lignes régulières de pédibus grâce à la Maison du vélo (soixante-dix lignes de pédibus développées)-, trente plans de déplacements domicile-école, les ballades pédagogiques formations débutants et pratique du vélo en ville, de nombreuses animations-expositions et l'organisation de la Fête du vélo en partenariat avec le Grand Lyon, du challenge interentreprises et une participation à la semaine de la mobilité. C'est donc un partenaire indispensable et efficace, grâce à l'action de Frédéric Rollet son président et Marlène Fesquet sa directrice, de la politique publique du Grand Lyon à destination des modes doux.

La somme globale de 99 800 € est scindée en deux parties : il y a l'hébergement dans le local et les charges pour 39 800 € et il y a la subvention proprement dite de 60 000 € pour toutes les fiches actions qui sont évaluées de manière trimestrielle.

Merci, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe GAEC retire son intervention.

Je mets le dossier aux voix.

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne -Centristeetdémocrate -LesVerts -Gauchealternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche, Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président VESCO.

N° 2009-0482 - déplacements et voirie - Programmation des opérations globalisées de voirie 2009 - Direction générale - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Alain Imbert a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2009-0482. Monsieur Imbert, vous avez la parole.

M. Alain IMBERT, rapporteur : Avis favorable de la commission sur cette programmation des opérations globalisées de voirie pour l'année qui commence.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. J'ai le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. PETIT : Monsieur le président, mes chers collègues, nous souhaitons vous faire part de quelques remarques sur ce rapport.

Tout d'abord, nous regrettons vivement que les budgets globaux de voirie soient amenés à baisser, comme vous nous l'avez indiqué. Un grand nombre de nos communes font le constat amer que les voiries ne sont pas assez suivies. Ce n'est bien sûr pas la première année que nous vous faisons la remarque et la baisse annoncée des budgets de voirie en 2009 va encore pénaliser les grosses communes qui ont des besoins importants en la matière.

Votre choix est d'autant plus inquiétant -comme l'a rappelé notre collègue Baptiste Dumas- qu'il ne se fait pas à périmètre constant car le Grand Lyon va désormais prendre à sa charge l'entretien de certains tunnels routiers, ce qui va nécessairement impacter fortement son budget. Nous comprenons d'autant moins ces choix que vous allez investir dans le plan Campus -c'est un exemple parce que vous l'avez pris tout à l'heure- qui est -comme vous l'avez dit- à la limite de nos compétences. A ce sujet, il faudra un jour ou l'autre travailler collectivement sur l'enchevêtrement.

Pour faire le rapprochement avec les rapports concernant Vélo'v, nous nous permettons d'attirer votre attention sur la nécessaire transformation des voiries pour accueillir dans de meilleures conditions les très nombreux cyclistes qui se sont découverts une vocation ces dernières années, et ce que ce soit dans le cadre d'opérations globalisées ou individualisées. La promotion des modes doux est votre cheval de bataille depuis des années et c'est donc avec circonspection que nous avons accueilli vos choix récents liés au plan de mandat et à la PPI.

L'exemple que je vais vous détailler nous semble assez représentatif de ce que nous devrions faire. Pour parler d'une commune que je connais bien, nous avons l'opportunité rare de pouvoir relier en mode doux dédié -j'insiste là-dessus- le centre-ville de Caluire avec l'entrée sud-ouest de Rillieux en réaménageant totalement le chemin de Crépieux. Vous avez refusé de l'inscrire au mandat mais, comme il n'est jamais trop tard, nous vous demandons de réexaminer ce projet avec les services.

En effet, ce chemin de Crépieux, qui porte mal son nom tant il est large, est dans un très mauvais état général : tapis routier très abîmé, trottoirs en partie arrachés par les arbres, certains réseaux non enterrés, vitesse des véhicules trop élevée, bref, il y a des besoins criants ; à court terme, nous allons sans doute être contraints d'effectuer des travaux d'urgence qui vont coûter très cher à la collectivité. Etant donné sa largeur et son état général, nous avons l'opportunité de réaliser une piste cyclable dédiée et isolée du reste de la circulation, et cela sur plus de deux kilomètres, d'aménager cette voie pour réduire la vitesse et de créer des places de stationnement dignes de ce nom. Le chemin de Crépieux coupe la voie verte de Caluire et permettrait donc aux Caluirards mais aussi aux Croix-Roussiens -c'est très

important- de relier Cuire à la route de Genève à Rillieux, soit cinq kilomètres, exclusivement en mode doux et en grande sécurité car isolé de la circulation.

Monsieur le président, il est nécessaire d'intégrer dans nos choix futurs de réfections de voirie un critère lié à l'aménagement cyclable, critère qui pourrait être déterminant parfois quand des projets sont en concurrence. Bien sûr, toutes les largeurs de voiries ne se prêtent pas à ce genre de travaux mais nous pourrions déjà étudier de près les maillages essentiels qui permettront de relier les communes les unes aux autres en mode doux. L'exemple que je vous ai décrit est une occasion rêvée de commencer à tisser un maillage d'axes forts de transit en mode doux sur le plateau nord. Nous comptons sur votre amour indéfectible du vélo pour reprendre le dossier et lancer ce projet. Nous remercions la vice-présidente Vullien et les vice-présidents Abadie et Vesco de nous avoir écoutés sur ce dossier et nous comptons désormais sur eux pour le faire avancer.

Monsieur le président, nous vous invitons bien volontiers à venir constater vous-même sur place la faisabilité et l'intérêt du projet. Vous constaterez que, contrairement aux idées reçues, ce chemin est plat à près de 90 % et, pour paraphraser partiellement un ancien Premier ministre que vous avez cité tout à l'heure, la route est droite sur le chemin de Crépieux mais la pente est douce sur les 10 % qui restent", donc pas besoin de crémaillère à vélo. Les habitants du plateau nord vous remercient par avance de l'attention que vous porterez à ce dossier en lançant les études nécessaires à ce projet. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien, monsieur Petit. Je suis tout à fait d'accord avec vous mais la communauté urbaine de Lyon ne se réduit pas évidemment ni à Caluire ni au chemin de Crépieux et je suis donc obligé de faire des choix. Effectivement, comme on le disait tout à l'heure dans le débat budgétaire, plus on réduira les crédits d'investissements et moins vite je pourrai faire le chemin de Crépieux, plus la pente sera rude pour le faire, monsieur Petit. Donc si vous, vous comptez sur les vice-présidents pour défendre le chemin de Crépieux, moi, je compte sur vous pour me donner les moyens budgétaires de faire le chemin de Crépieux. Je vais donc regarder avec attention ce que vous faites et je dirai : "Aide-toi et la Communauté urbaine t'aidera !".

(Applaudissements).

Je mets aux voix ce rapport :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne -Centristeetdémocrate -LesVerts -Gauchealternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche, Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. Alain IMBERT.

N° 2009-0487 - développement économique - Convention 2007-2009 avec l'association Techlid sur l'animation économique des conférences des maires Ouest nord et Val d'Yzeron - Avenant n° 2 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle développement local -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Kimelfeld a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2009-0487. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

M. le vice-président KIMELFELD, rapporteur : Monsieur le président, avis favorable pour la convention 2007-2009 avec Techlid.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Centriste et démocrate.

M. VINCENT : Monsieur le président, la présente délibération concerne l'animation économique territoriale. Il est en effet extrêmement important pour la Communauté urbaine que son action économique puisse être diffusée sur l'ensemble des communes membres. Dans ce cadre, on ne peut que soutenir l'idée de partenariat avec les acteurs locaux déjà présents sur ces sujets : par leur connaissance du terrain, ils sauront être les relais efficaces des opérations communautaires en la matière tout en lui indiquant les besoins locaux.

L'ensemble des sept communes que cette structure réunit est très attaché, vous le savez, à ce partenariat. Nous pouvons être satisfaits du bilan 2008, même si bien sûr on peut et on doit toujours faire mieux. Techlid sera, soyons-en certains, l'outil idéal pour ces missions dans l'ouest nord et le Val d'Yzeron. Notre Communauté urbaine a à cœur de faire de son territoire un lieu d'innovations. Ces conventions en sont l'un des outils. C'est pourquoi nous sommes attachés à nos grandes écoles qui sont un des outils majeurs de notre territoire, en particulier l'épine dorsale que représentent l'Ecole Centrale et l'Ecole de management. En ces temps de crise, permettre de nouvelles implantations d'entreprises c'est dynamiser l'emploi qui en a bien besoin, offrir à nos concitoyens les moyens de se projeter dans l'avenir c'est ce qu'on appelle un projet d'espoir.

Pour toutes ces raisons, nous voterons avec enthousiasme cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien, monsieur Vincent. J'ai admiré votre sens de l'expression et on lit non seulement les lignes mais même derrière les lignes, ce qui est encore mieux !

Donc je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche, Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits, - contre : néant, - abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président KIMELFELD.

N° 2009-0489 - développement économique - Lyon Ville de l'Entrepreneuriat - Soutien au Medef Lyon-Rhône pour son programme d'actions 2008-2009 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle développement local -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Kimelfeld a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2009-0489. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

M. le vice-président KIMELFELD, rapporteur : Monsieur le président, avis favorable de la commission sur le rapport Lyon ville de l'Entrepreneuriat - soutien au Medef pour son programme d'actions 2008-2009.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe GAEC.

M. FOURNEL : Monsieur le président, chers collègues, toutes ces dernières années, nous avons voté sur ce dossier tout en exprimant un certain nombre d'interrogations et de questions. Or, les débats qui sont tenus aussi bien en commission qu'en bureau ont montré qu'en fait, y compris les services partageaient ces questions et que, depuis un certain temps, les résultats ne sont pas à la hauteur des attentes et de ce qui était annoncé. En conséquence, nous nous abstenons sur ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Les Verts.

M. COSTE : Monsieur le président, nous nous abstenons également sur ce dossier parce que nous n'avons pas bien vu l'intérêt de subventionner le Medef pour des aides à l'entrepreneuriat alors que c'est sa vocation première. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Je veux bien que l'on fasse un bilan général. J'ai simplement un souvenir de maire d'arrondissement. Je me souviens que, lorsque j'étais maire du neuvième et que ce genre d'aide existait déjà (ce qui était fait était excellemment fait, par exemple le collège de Vaise qui était un collège plutôt de population scolaire défavorisée et avait souvent du mal à trouver les stages de troisième). Je suis donc resté sur ce souvenir. Mais évidemment une impression ne peut pas faire une décision et je veux bien que l'on regarde d'une manière globale ce qui est réalisé.

Je mets le dossier aux voix.

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Radical de gauche, Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits, - contre : néant, - abstentions : groupes Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président KIMELFELD.

N° 2009-0492 - proximité et environnement - Organisation des ateliers internationaux sur l'eau Water4Health - Participation financière de la Communauté urbaine - Autorisation de signer un avenant n° 1 à la convention - Direction générale - Direction de l'eau -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Corazzol a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2009-0492. Monsieur Corazzol, vous avez la parole.

M. CORAZZOL, rapporteur : Monsieur le président, avis favorable de la commission concernant la participation financière de la communauté urbaine de Lyon à l'organisation des ateliers internationaux sur l'eau Water4Health.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Les Verts.

Mme BAUME : Rapidement une explication de vote pour vous dire qu'en cohérence avec notre vote du mois de juillet, nous nous abstenons, dans le sens où nous sommes bien entendu pour les actions d'information, de sensibilisation autour de l'eau, l'élaboration de partenariats avec les régions ou les pays où la ressource en eau est manquante ou en danger mais il nous a semblé que, dans le programme et ce que défend la fondation Bullukian et les autres organisateurs, il n'y avait pas suffisamment de fonds, d'intérêt et de nouveauté. C'est la première fois qu'étaient organisés ces ateliers. On nous demande une rallonge. J'espère que l'année prochaine ou lors de la prochaine édition ce sera un petit mieux organisé.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Centriste et démocrate.

M. JOLY : Monsieur le président, chers collègues, malheureusement un sujet qui nous paraît moins satisfaisant que Vélo'v !

En effet, lors de la séance du 8 juillet, le Conseil a voté une subvention de 150 000 € en faveur de la fondation Bullukian pour l'organisation d'un atelier international sur l'eau Water4Health, qui s'est déroulé pendant le salon Pollutec début décembre. Cette délibération précisait -je cite- que "des partenaires publics et privés étaient en cours de sollicitation et que le Grand Lyon pouvait être amené à apporter un soutien supplémentaire de 150 000 € en cas de défaillance de ces partenaires". Ces 150 000 €, à la charge du Grand Lyon, représentaient à ce moment-là 24 % dans un budget prévisionnel de 625 000 €.

La délibération qui nous est présentée ce soir consiste à rajouter 112 000 €. Le Grand Lyon abonderait ainsi à hauteur de 262 000 € dans un budget définitif de 842 000 € et monterait ainsi à 31 % au lieu des 24 % d'origine. En effet, il faut bien financer cette dérive du budget, dérive qui représente tout de même 35 % du budget initial.

Concernant ce budget définitif de 842 000 €, si on se réfère au détail de cette délibération et à la note produite par l'administration communautaire, les participations publiques et privées ajoutées à celles du Grand Lyon ne couvrent que 642 000 € et la question qui se pose est : qui va couvrir le différentiel de 200 000 € pour solder ce budget ? Peut-être le Grand Lyon dans quelques temps avec une troisième subvention !

Concernant les dépenses, la note de l'administration communautaire indique des postes qui laissent perplexes les gestionnaires de communes que nous sommes. Les salaires et charges pour 172 000 € ; nous n'en avons pas le détail mais c'est manifestement cher payé pour deux jours d'atelier. Un autre budget, la communication : 315 000 € pour 300 participants ; je vous laisse faire le rapport. Un autre poste, la communication Pollutec : 80 000 € ; question : quel rapport entre cette subvention et la communication propre au salon Pollutec ? Un autre poste, la logistique qui inclut la restauration et l'hébergement : 130 000 €, ce qui pourrait sans doute se concevoir avec des pays participants en voie de développement alors que -toujours d'après la délibération- les participants étaient originaires de pays plutôt riches, me semble-t-il, à savoir l'Allemagne, la Finlande, les Etats-Unis, Singapour, la Chine, par exemple -et j'en passe !-.

Et dans tout cela, quid du respect de la loi Oudin ? Nous ne sommes pas juristes dans notre groupe et nous vous laisserons le soin d'apprécier.

Enfin, quant à la notoriété de l'événement, si on consulte le communiqué final de Pollutec qui compte sept pages, ces ateliers font l'objet de onze lignes sur sept pages dont l'une précise, pour souligner le niveau d'évaluation -je cite- : "Il est apparu indispensable de multiplier et de soutenir les projets de recherche et les innovations associant eau et santé". Dont acte.

Ce soir nous est soumis le budget de la Communauté urbaine et tous nous prêchons la rigueur budgétaire, l'orthodoxie financière, l'amélioration des conditions de vie dans l'agglomération, ce qui est bien la moindre des choses de la part de notre assemblée. Comment un dossier aussi onéreux et aussi mal ficelé peut-il arriver dans cet état devant le Conseil alors que des maires n'obtiennent que tardivement un passage protégé pour l'un, un déplacement d'une bouche d'incendie pour l'autre ? Comment

expliquer aux contribuables que nous devrions entériner une telle situation ?

Une fois encore, notre groupe demande le retrait de cette délibération, monsieur le président, et si ce n'est pas le cas, un certain nombre de membres de notre groupe ne vous suivront pas sur ce projet.

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. QUINIOU : Monsieur le président, chers collègues, Pollutec est une vraie réussite européenne d'un secteur désormais incontournable aussi bien économiquement que politiquement. Dans ce cadre, l'organisation d'ateliers thématiques, nous avons voté un budget de 150 000 € en juillet dernier pour participer à l'organisation des ateliers internationaux sur l'eau Water4Health.

Vous nous demandez aujourd'hui de compléter ce budget par une augmentation de 112 000 €, soit 75 % d'augmentation pour la participation du Grand Lyon. Bien qu'habitué à la nécessaire réévaluation de budgets, il semble que la maîtrise des coûts n'ait pas été réellement assurée dans ce dossier. En effet, le coût total de 842 000 € semble exorbitant pour deux jours d'ateliers, portant à 2 778 € le prix par participant. Un autre chiffre : 315 000 € pour la communication, cela fait bien cher pour la création d'un logo, d'un site internet de vingt-sept pages avec très peu de contenu et quelques plaquettes. Pour monsieur Darne, on peut le donner en francs, cela fait environ deux millions.

Le développement du Water4Health permet, selon le rapport, le renforcement du salon Pollutec à Lyon, ce qui laisse sous-entendre que cette dépense devrait se renouveler dans les années à venir. Sera-t-elle du même ordre ? Sera-t-elle beaucoup plus chère ?

De plus, le rapport mentionne que le secteur de l'eau et de l'environnement est le plus en croissance. Il s'agit-là d'arguments financiers liés à Pollutec car, en matière d'environnement, ce sont bien les phénomènes de pollution atmosphérique qui posent actuellement le plus de problèmes ; les pics de pollution auxquels nous sommes soumis ces derniers jours n'en sont que la malheureuse illustration. Cependant, la solution reposant principalement sur des changements de comportements, l'impact mercantile est beaucoup plus délicat à valoriser.

Enfin, le rapport est trouble quant au positionnement du territoire de Lyon en tant qu'expérimentation. Est-ce vis-à-vis du cycle de la gestion de l'eau ou de l'organisation de manifestations de renom international ? En termes d'expérimentation, Pollutec montre dès à présent qu'une manifestation accueillant 20 000 personnes sur une journée paralyse une bonne partie de l'est lyonnais. Qu'en serait-il avec 60 000 personnes ? Mais c'est un autre débat.

Pour conclure, bien qu'approuvant le principe général des ateliers Water4Health, le groupe Ensemble pour le Grand Lyon votera contre ce rapport, estimant que le coût global n'est pas justifiable pour les contribuables du Grand Lyon.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Je donne la parole au groupe Communiste.

M. PLAZZI : Monsieur le président, chers collègues, on a déjà approuvé notre présence à Water4Health ainsi que dans d'autres rencontres parce que cela participe à créer les conditions afin de proposer des solutions concrètes et inciter à leur prise en compte effective dans les politiques de l'eau.

Cependant, tout en considérant la qualité des intervenants, il serait compréhensible que des intervenants d'associations et de collectivités locales soient beaucoup plus parties prenantes dans la réflexion, ce qui est notre souhait, eu égard aux budgets engagés et à la rallonge demandée ce soir, d'autant plus que le rapport indique que : "La poursuite du projet du Water4Health permettra de positionner l'agglomération lyonnaise comme territoire d'expérimentation favorisant l'innovation et comme pôle d'excellence en matière d'eau et de santé".

On peut s'interroger sur ce statu quo de la gestion actuelle alors que notre préférence va vers une réflexion pour une gestion publique de l'eau de l'agglomération, évolution qui n'apparaît pas dans la délibération. Nous aimerions que cette démarche pour une gestion publique de l'eau qui se généralise dans les collectivités locales soit comprise dans le Livre blanc proposé par Water4Health à Biovision en mars 2009 à Lyon et au Forum mondial de l'eau en mars 2009 à Istanbul.

Nous souhaitons que notre démarche constructive soit entendue. C'est dans cet esprit que nous approuvons le rapport.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Monsieur Colin.

M. le vice-président COLIN : Monsieur le président, chers collègues, je tiens à souligner que, lors que notre premier vote de subvention, nous avons déjà envisagé un dépassement du budget parce qu'effectivement, comme c'était la première édition, nous avons un manque de lisibilité. Il est important de souligner que c'était une première édition en matière d'eau et de santé.

Les ateliers sur l'eau de Water4Health étaient organisés par la fondation Bullukian, partenaire avec le Grand Lyon et les organisateurs du salon Pollutec. Il y a eu d'ailleurs des subventions qui ont été données par d'autres entreprises et d'autres organisations privées. Nous avons eu tout de même 450 inscrits -c'est important de le dire-, 175 rendez-vous fixés, 80 technologies présentées. Un certain nombre de pays étaient représentés tels que la Chine, Singapour, l'Inde, Israël, la République tchèque, l'Algérie, le Maroc, la Finlande, le Liban, les Etats-Unis, etc. -j'en passe- ; c'était donc un événement phare pour Pollutec, je crois qu'il faut le dire.

Il est vrai que le budget a été dépassé par rapport au budget initial effectivement. Sur le poste communication essentiellement, on a augmenté un certain nombre de dépenses, ce qui a permis d'assurer une bonne promotion de cette événement, notamment dans une perspective à trois niveaux : d'une part, à court terme, accueillir des intervenants internationaux de très haut niveau, ce qui a été le cas, à moyen terme pouvoir inscrire Water4Health dans les événements internationaux prochains, en l'occurrence Biovision et le forum mondial de l'eau 2009, et, à plus long terme, dégager un potentiel de développement pour la recherche d'améliorations constantes de la gestion urbaine du cycle de l'eau.

Je suis persuadé du succès de cette opération qui est un bien-fondé dont la dépense était nécessaire. Elle se révélera être un investissement pour l'avenir surtout lorsque l'on sait -et je crois que c'est important de le souligner- que le manque et la mauvaise qualité de l'eau sont la première cause de mortalité dans le monde. Donc je pense qu'associer eau et santé était extrêmement important et c'était la première fois.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je veux simplement dire à monsieur Quiniou qu'aujourd'hui, finalement, "ce n'est pas votre

jour". Ce n'est pas votre jour parce que je vais essayer de reprendre en quelques points les critiques que vous avez pu faire, si vous me le permettez.

Premièrement, sur le fait que l'on travaille avec la fondation Bullukian. Si nous n'avions pas eu la fondation Bullukian, le Water4Health n'aurait vraisemblablement pas eu lieu parce que nous aurions été incapables de le monter en direct.

Deuxièmement, c'était une manifestation qui nous était demandée par Pollutec qui -vous l'avez reconnu vous-même- est une manifestation qui représente pour Lyon un certain intérêt et qui, dans le développement de la ville, n'est pas tout à fait négligeable. Nous souhaitons donc pouvoir avoir un certain nombre de coopérations et continuer à faire de Pollutec Lyon l'événement majeur de référence dans le domaine de l'environnement à travers le monde.

Troisièmement, c'est important également pour Lyon en ce qui concerne le problème spécifique l'eau. Peut-être ne le savez-vous pas mais Lyon est déjà un centre de référence pour l'eau. Nous travaillons avec un certain nombre d'organismes (l'OTHU, le GRAIE par exemple) aujourd'hui considérés comme des organismes référents. Nous avons commencé par lancer, il y a quelques années, une petite manifestation qui s'appelait Novatec et qui est devenue une grosse manifestation. Le thème de l'eau est à la fois pour Lyon un problème de création mais également d'expérimentation. Nous espérons que Lyon puisse devenir un centre de référence mondial. Un centre de création, nous le faisons avec ces scientifiques dont vous pourrez vérifier qu'ils sont effectivement de réputation mondiale. En termes d'expérimentation, vous avez pu lire dans la presse que, par exemple, avec Axelera, nous travaillons sur le thème des PCB (qui concerne un tout petit peu le problème de l'eau) et pas seulement pour Lyon mais pour beaucoup de grandes villes à travers le monde.

Enfin, dernier point de votre argumentation que vous vouliez mettre comme incise sur le problème de la desserte d'Eurexpo. Cette année, parce que nous avons fait un effort de coordination sur les transports en commun, les organisateurs eux-mêmes sont venus nous féliciter car ils connaissaient plus les bouchons des deux années précédentes. Et c'est justement parce que nous voulons améliorer la desserte d'Eurexpo que, dans le cadre d'un projet (qui n'est pas simplement celui du Grand stade mais celui de l'ensemble de l'est lyonnais), nous allons prolonger la ligne de tramway (qui va aujourd'hui sur Saint Priest) et que nous allons poursuivre jusqu'à Eurexpo pour ensuite relier Eurexpo -dans un projet, je vous le concède, de moyen terme- à Lea de manière à avoir quelque chose de cohérent.

Je vais vous donner une petite information, un *scoop*. Pour faire tout cela, nous sommes en train aujourd'hui de réfléchir sur le boulevard urbain est et, avec l'autorisation du Sytral, nous pensons pouvoir mettre effectivement des lignes de bus. Ces lignes de bus nous les joindrons de manière à les transformer en ligne d'un tramway futur, dans un temps un peu plus lointain. Cela veut dire que, progressivement, nous sommes en train de mailler l'ensemble de l'est lyonnais et nous faisons en sorte que ce qu'on nous demandait (un certain nombre de lignes qui ne soit plus simplement du centre vers l'est lyonnais mais qui soient effectivement radiales allant du nord au sud), puisse se développer. Ainsi, le projet dont vous parlez prend pleinement sa cohérence dans un développement d'ensemble de l'est lyonnais.

Je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche, Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Non inscrits,
 - contre : groupes Ensemble pour le Grand Lyon (sauf MM. Assi, Barge, Calvel) - Mouvement démocrate - M. Grivel (Synergies-Avenir) - Mme Besson (Gauche alternative, écologique, citoyenne),
 - abstentions : groupe Les Verts - M. Barral Centriste et démocrate) - MM. Assi, Barge, Calvel (Ensemble pour le Grand Lyon).

Adopté.

Rapporteur : M. CORAZZOL.

N° 2009-0494 - urbanisme - Limonest - ZAC des Bruyères - Engagement de la consultation d'aménageurs - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la vice-présidente Vullien a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2009-0494. Madame Vullien, vous avez la parole.

Mme la vice-présidente VULLIEN, rapporteur : Monsieur le président, il s'agit de la consultation d'aménageurs en vue de la réalisation de la ZAC des Bruyères à Limonest. Cette ZAC -on peut le rappeler- a été créée par délibération du Conseil de notre Communauté urbaine du 18 octobre 2004, modifiée en 2007.

On parlait tout à l'heure de développement économique. C'est très important puisqu'il s'agit de développement économique avec la création d'environ 2 200 emplois. Il y a tout un volet environnemental avec une valorisation du patrimoine naturel du site et un volet social avec la création d'un programme immobilier en frange ouest de la ZAC. Donc on est vraiment là sur du développement durable.

J'attire juste l'attention sur le fait qu'il y a une voirie qui doit ultérieurement être construite parce qu'elle ne peut pas actuellement être prise dans la ZAC mais cette voirie est tout à fait nécessaire pour les transports publics et il s'agira bien sûr de la réaliser non dans les vingt ans qui viennent mais bien avant -j'aimerais avant même la fin de la ZAC- parce que l'on a besoin d'avoir des transports publics en transversalité.

Voilà, monsieur le président, mais je pense que c'est Max Vincent qui va parler pour le groupe Centriste et démocrate.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Monsieur Vincent.

M. VINCENT : Moi, je dirai : enfin des nouvelles positives sur cette zone d'aménagement des Bruyères ! Je ferai simplement une observation : je suis un peu effrayé de voir le temps qu'il a fallu -je ne dis pas que c'est la faute de la Communauté urbaine ; mais trois enquêtes publiques pour sortir cette zone d'activités ! On n'a pas toujours une législation bien adaptée- pour réaliser une zone essentielle pour le développement du nord-ouest sur vingt-trois hectares lorsque l'on sait le besoin foncier des entreprises qui souhaitent se développer car il y en a dans notre secteur. Je dis tant mieux aujourd'hui mais peut-être faudra-t-il réfléchir sur des procédures un peu plus rapides. Je parle pour l'ensemble de notre Communauté urbaine.

Nous sommes bien sûr heureux de la consultation des aménageurs. Bien sûr, nous avons pu mettre en valeur le milieu naturel et paysagé original mais je n'oublie pas l'importance des transports collectifs à développer ; je rejoins les propos de Michèle Vullien sur les transports collectifs dans tout le secteur de l'ouest lyonnais, qui accueille plus de 5 000 entreprises, pour qu'il soit bien desservi.

Nous sommes satisfaits du commencement de cette réalisation et bien sûr nous voterons ce rapport. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien, monsieur Vincent. Vous avez satisfaction aujourd'hui. Croyez bien que c'est parce que monsieur Darne vous aime et parce qu'il pense au développement de l'industrie !

M. VINCENT : C'est pour le développement du Grand Lyon et dans l'intérêt général.

M. LE PRÉSIDENT : Il fait chaque fois des rapports qualité-prix ! Il dit : "C'est comme le chemin de Crépieux, ce serait peut-être mieux ailleurs". Mais là, c'était lancé alors on a dit : "Continuons !".

Je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche, Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,
 - contre : néant,
 - abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : Mme la vice-présidente VULLIEN.

DEUXIÈME PARTIE

Dossiers n'ayant pas fait l'objet de demande d'organisation de débats par la conférence des présidents

I - COMMISSION DÉPLACEMENTS ET VOIRIE

N° 2009-0483 - Lyon 9° - Mise en place du jalonnement du parking P Vaise Navigation situé rue de la navigation - Offre de concours pour les travaux de signalisation directionnelle-acceptation de l'offre de concours - Direction générale - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur Alain Imbert comme rapporteur du dossier numéro 2009-0483. Monsieur Alain Imbert, vous avez la parole.

M. Alain IMBERT, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. Alain IMBERT.

II - COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

N° 2009-0484 - Convention biennale 2008-2009 avec l'association Sanpriote pour l'insertion par l'emploi Asprie - Animation économique de la conférence des maires Porte des Alpes - Avenant n° 1 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle développement local -

N° 2009-0485 - Convention triennale 2007-2009 avec le Comité de bassin d'emploi Lyon-sud - Animation économique des Portes du Sud, îlons et coteaux du Rhône et vallée de la Chimie - Avenant n° 2 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle développement local -

N° 2009-0486 - Convention triennale 2007-2009 du 2 octobre 2007 avec la chambre de commerce et d'industrie de Lyon pour l'animation économique de la conférence des maires Plateau nord - Avenant n° 2 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle développement local -

N° 2009-0488 - Convention triennale 2007-2009 avec l'association Espace Carco - Animation économique de la conférence des maires Rhône-Amont - Avenant n° 2 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle développement local -

N° 2009-0490 - Convention triennale 2007-2009 avec le Syndicat Saône Mont d'Or (SSMO) - Animation économique de la conférence des maires du Val de Saône - Avenant n° 2 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle développement local -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique a désigné monsieur le vice-président Kimelfeld comme rapporteur des dossiers numéros 2009-0484 à 2009-0486, 2009-0488 et 2009-0490. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

M. le vice-président KIMELFELD, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. le vice-président KIMELFELD.

III - COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS ET RESSOURCES

N° 2009-0463 - Budget primitif 2009 - Budget annexe du restaurant communautaire - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire -

N° 2009-0464 - Programmation pluriannuelle des investissements - Autorisations de programme 2009 - Délégation générale aux ressources - Direction des finances -

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances, institutions et ressources a désigné monsieur le vice-président Darne comme rapporteur des dossiers numéros 2009-0463 et 2009-0464. Monsieur Darne, vous avez la parole.

M. le vice-président DARNE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. le vice-président DARNE.

N° 2009-0465 - Individualisation de programme des opérations globalisées 2009 de la direction du foncier et de l'immobilier - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Corazzol a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2009-0465. Monsieur Corazzol, vous avez la parole.

M. CORAZZOL, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. CORAZZOL.

N° 2009-0466 - Individualisations d'autorisation de programme - Opérations globalisées 2009 - Bâtiments, véhicules mobiliers et matériels - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

N° 2009-0468 - Délégations d'attributions accordées par le conseil de Communauté au président - Abrogation de la délibération n° 2008-0009 du 25 avril 2008 - Délégation générale aux ressources - Service des assemblées -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Vincent a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2009-0466 et 2009-0468. Monsieur Vincent, vous avez la parole.

M. VINCENT, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. VINCENT.

N° 2009-0469 - Code des marchés publics 2006 - Répartition des responsabilités et délégations de signature - Délégation générale aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique - Service des marchés et de la commande publique - Unité marchés publics -

M. LE PRÉSIDENT : Le dossier numéro 2008-0469 est retiré de l'ordre du jour.

(Retiré).

N° 2009-0470 - Ligne de financement pluriannuelle entre l'Opac de Villeurbanne et la Caisse des dépôts et consignations - Avenant n° 3 à la convention pluriannuelle 2004-2008 - Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

N° 2009-0471 - Ligne de financement pluriannuelle entre l'Opac du Grand Lyon et la Caisse des dépôts et consignations - Avenant n° 3 à la convention pluriannuelle 2004-2008 - Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

N° 2009-0472 - Désignation d'un représentant au sein du conseil d'administration de Porte des Alpes Habitat OPH de Saint Priest - Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

N° 2009-0474 - Changement de dénomination sociale de l'OPH du Grand Lyon - Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Barthélémy a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2009-0470 à 2009-0472 et 2009-0474. Monsieur Barthélémy, vous avez la parole.

M. BARTHELÉMY, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. BARTHELÉMY.

N° 2009-0475 - Créations et transformations d'emplois - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Crédoz a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2009-0475. Monsieur Crédoz, vous avez la parole.

M. le vice-président CRÉDOZ, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. le vice-président CRÉDOZ.

IV - COMMISSION PROXIMITÉ ET ENVIRONNEMENT

N° 2009-0491 - Sensibilisation du grand public à l'éco-citoyenneté - Convention avec l'association Unis-Cité - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission écologie urbaine -

N° 2009-0493 - Nettoyement de la voirie - Tarifs - Direction générale - Direction de la propreté -

M. LE PRÉSIDENT : La commission proximité et environnement a désigné monsieur Corazzol comme rapporteur des dossiers numéros 2009-0491 et 2009-0493. Monsieur Corazzol, vous avez la parole.

M. CORAZZOL, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. CORAZZOL.

V - COMMISSION URBANISME

N° 2009-0495 - Lyon 3° - ZAC Château Lacassagne - Suppression - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

N° 2009-0496 - Oullins - ZAC Narcisse Bertholey - Protocole de liquidation - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

N° 2009-0497 - Rillieux la Pape - Quartier de la Villeneuve - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Signature de la convention-cadre 2008-2009 et approbation de la programmation 2008 - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

M. LE PRÉSIDENT : La commission urbanisme a désigné monsieur Guy David comme rapporteur des dossiers numéros 2009-0495 à 2009-0497. Monsieur Guy David, vous avez la parole.

M. DAVID, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. DAVID.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. La séance est levée.

(La séance est levée à 21 heures 17).

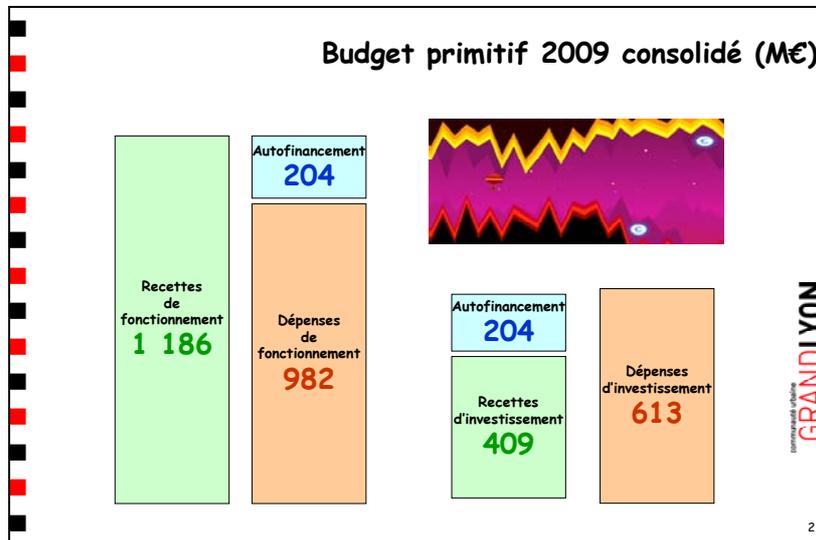
Annexe

Diapositives projetées lors de la présentation du budget primitif 2009

Diapositive 1



Diapositive 2



Diapositive 3

Budget 2009

♦ **Un budget qui s'adapte à la conjoncture**

- ❖ Evolution des taux d'intérêt et des marges bancaires
- ❖ Baisse des dotations de l'Etat : - 4,8 M€
- ❖ Baisse des subventions de l'Agence de l'Eau : - 4 M€



communauté urbaine
GRAND LYON

3

Diapositive 4

Budget 2009

♦ **Un budget responsable en maintenant une situation financière de qualité :**

- ❖ Autofinancement élevé : 204,3 M€ (200,5 M€ en 2008)
- ❖ Encours de la dette surveillé : 1 228 M€ (31/12/2008)
- ❖ Ratios prudentiels respectés :
 - ~ 5 ans (8 ans maxi - désendettement)
 - ~ 12 % (20 % maxi - service de la dette)



communauté urbaine
GRAND LYON

4

Diapositive 5

Les produits de fonctionnement consolidés = 1 186 M€

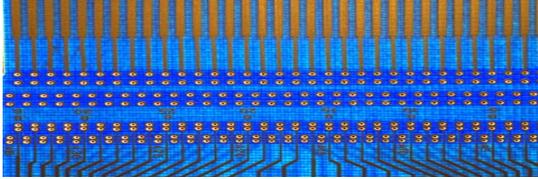
- Taxe Professionnelle Unique : 531,3 M€
- ♦ Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : 103,0 M€
- Dotations de l'Etat : 369,0 M€
- ♦ Produits des services : 75,8 M€
- ♦ Redevance d'assainissement : 57,7 M€
- Divers : 50 M€



communauté urbaine
GRAND LYON

5

Diapositive 6



La fiscalité

- ◆ TPU = 531,3 M€ (+2,5%)
- ◆ Attributions de compensations reçues = + 10,7 M€
- ◆ Attributions de compensation versées = - 211,5 M€
- ◆ Dotation de solidarité = - 16,9 M€
- ◆ Produit net de : 313,6 M€

communauté urbaine
GRAND LYON

6

Diapositive 7

Les charges de fonctionnement consolidés = 982 M€

- ▶ Personnel (chapitre 012) : 201 M€
- ◆ Reversements de fiscalité : 228 M€
- ◆ Subventions (compte 65) : 199 M€
- ▶ Travaux fournitures et services : 245 M€
- ◆ Charges financières : 58 M€
- ▶ Divers : 50 M€ (dont participations ZAC : 38,2 M€)



communauté urbaine
GRAND LYON

7

Diapositive 8



La mise en œuvre des orientations

- ✓ Les hommes et les femmes :
 - L'effectif payé sur emplois permanents :
 - 2008 : 4 639 agents (maintien des effectifs en 2009)
 - La masse salariale 2009 : 198 M€ (+2,5%)

communauté urbaine
GRAND LYON

8

Diapositive 9

Budget 2009

♦ **Un budget de maintien des moyens de nos délégataires :**

- SYTRAL : 122,6 M€
- SERL, SEM Confluence, OPAC (ZAC) : 38,3 M€
- Syndicats des Monts d'Or, SYMALIM : 1,3 M€
- ADERLY : 1,5 M€
- SDIS : 27,2 M€
- Agence d'urbanisme : 4 M€



GRANDLYON
COMMUNAUTÉ URBAINE

9

Diapositive 10

Budget 2009

♦ **Un budget de maîtrise des dépenses de fonctionnement avec :**

- ❖ **Des secteurs qui augmentent :**
 - Charges financiers (58,2 M€ ; + 5,2%)
 - Masse salariale (198 M€ ; + 2,5 %)
 - Dotation de solidarité (16,9 M€ ; + 2,5 %)
 - Participations ZAC (38,3 M€ ; + 4,7 %)
- ❖ **Des secteurs qui restent stables :**
 - Collecte déchets (13,2 M€ + 0%)
- ❖ **D'autres qui diminuent :**
 - Voirie (42 M€ ; - 1,1 %)
 - Logistique (14,5 M€ ; - 4,8 %)
 - Développement urbain (12 M€ ; - 3,1 %)
 - Nettoyement (28,1 M€ ; - 4,3 %)



GRANDLYON
COMMUNAUTÉ URBAINE

10

Diapositive 11



Budget 2009

- ♦ **Augmentation de l'autofinancement pour soutenir l'investissement, tout en limitant le recours aux emprunts :**
 - ❖ Autofinancement brut : 204,3 M€ (+ 1,9 %)
 - ❖ Investissement opérationnel : 395 M€ de crédits de paiement en charge nette (+ 200 M€ par rapport à 2001, année de début de mandat)
 - ❖ Emprunt : 277 M€



communauté urbaine
GRAND LYON

11

Diapositive 12

Budget 2009

- ♦ **Un budget de projets d'investissement décidés et financés par autorisations de programme : 395 M€ de crédits de paiement pour 2009 (en charge nette tous budgets)**



communauté urbaine
GRAND LYON

12

Diapositive 13

Budget 2009

- ♦ **Individualisation de 450 M€ d'AP supplémentaires en 2009 pour :**
 - Garantir le dynamisme économique de la communauté urbaine : 45 M€
 - Réaliser des grands projets structurant : 60 M€
 - Développer le rayonnement international de la métropole : 10 M€
 - Favoriser la mixité : 25 M€
 - Promouvoir une politique du logement équilibrée : 35 M€
 - Construire un dialogue permanent avec les élus et les citoyens : 2 M€
 - Développer la mobilité de tous en respectant l'environnement : 184 M€
 - Maîtriser l'étalement urbain : 11 M€
 - Gérer de façon durable les déchets et la propreté des espaces : 6 M€
 - Gérer le cycle urbain de l'eau sur le long terme : 54 M€
 - Assurer le bon fonctionnement des services : 18 M€



communauté urbaine
GRAND LYON

13

Diapositive 14

Budget 2009

♦ **Quelques projets qui seront réalisés en 2009 (montants AP votées en charge nette) :**

- Station d'épuration la Feyssine (AP votée : 38,0 M€)
- Rénovation tunnel Croix Rousse (AP votée : 155,0 M€)
- Soutien au logement social (AP votée : 78,0 M€)
- Accompagnement tramway T4 (AP votée : 38,3 M€)
- Halte ferroviaire Jean Mace (AP votée : 10,0 M€)
- Echangeur le Tronchon (AP votée : 11,8 M€)
- ZAC Venissy Venissieux (AP votée : 14,0 M€)
- ZAC Triangle Saint Priest (AP votée : 5,0 M€)
-





communauté urbaine
GRAND LYON

14

Diapositive 15

Situation des autorisations de programme fin 2008
(en charge nette)

♦ AP votées au 31/12/2008 : 2 580 M€

♦ Montants payés au 31/12/2008 : 1 764 M€

♦ Reste à payer au 31/12/2008 : 816 M€

communauté urbaine
GRAND LYON

15

Diapositive 16

Budget 2009 : situation des autorisations de programme (en charge nette)

♦ AP prévues pour 2009 : 450 M€

♦ Total AP à fin 2009 : $2\,580 + 450 = 3\,030$ M€

♦ Crédits de paiement en 2009 : 395 M€

♦ Total payé à fin 2009 : $1\,764 + 395 = 2\,159$ M€

♦ Reste à payer au 31/12/2009 : 871 M€

communauté urbaine
GRAND LYON

16

Diapositive 17

Budget 2009

♦ **Brèves analyse des dépenses (fonctionnement et investissement) en deux grandes catégories d'activités :**

- Les activités de service des habitants
- Les activités stratégiques

Ces activités sont assurées par :

- La régie
- Les entreprises

communauté urbaine
GRAND LYON

17

Diapositive 18

Budget 2009

♦ **Les activités de service aux habitants (fonctionnement et investissement) :**

| | Collecte et traitement OM | Nettoiemment | Aires gens du voyage | Voirie |
|-------------|---------------------------|--------------|----------------------|----------|
| Régie | 33,3 M€ | 50,3 M€ | 0,0 M€ | 33,1 M€ |
| Entreprises | 70,5 M€ | 28,4 M€ | 2,5 M€ | 221,7 M€ |
| Total | 103,8 M€ | 78,7 M€ | 2,5 M€ | 254,8 M€ |

communauté urbaine
GRAND LYON

18

Diapositive 19

Budget 2009

♦ **Les activités de service aux habitants (fonctionnement et investissement) :**

| | Eau | Assainissement | Transports urbains | Logements |
|-------------|---------|----------------|--------------------|-----------|
| Régie | 1,8 M€ | 31,1 M€ | 0,0 M€ | 0,0 M€ |
| Entreprises | 16,4 M€ | 105,4 M€ | 125,1 M€* | 28,2 M€ |
| Total | 18,2 M€ | 136,5 M€ | 125,1 M€ | 28,2 M€ |

* Versement au SYTRAL : 122,6 M€

communauté urbaine
GRAND LYON

19

Diapositive 20

| Budget 2009 | | | | |
|--|------------------|------------------------------|----------------|-----------------|
| ♦ Les activités de service aux habitants (fonctionnement et investissement) : | | | | |
| | Sport et culture | Enseignement Et formation | SDIS | Moyens généraux |
| Régie | 0,0 M€ | 0,4 M€ | 0,0 M€ | 65,5 M€ |
| Entreprises | 4,6 M€ | 2,8 M€ | 29,8 M€ | 43,9 M€ |
| Total | 4,6 M€ | 3,2 M€ | 29,8 M€ | 109,4 M€ |

COMMUNAUTÉ URBAINE
GRAND LYON

20

Diapositive 21

| Budget 2009 | | | |
|--|----------------|-----------------------|---------------|
| ♦ Les activités stratégiques (fonctionnement et investissement) : | | | |
| | Economie | Aménagement urbain | Environnement |
| Régie | 1,6 M€ | 16,1 M€ | 0,0 M€ |
| Entreprises | 26,4 M€ | 204,4 M€ | 7,4 M€ |
| Total | 28,0 M€ | 220,5 M€ | 7,4 M€ |

COMMUNAUTÉ URBAINE
GRAND LYON

21

Diapositive 22

| Budget 2009 | | |
|--|-----------------------------------|---------------------------|
| ♦ Les activités stratégiques (fonctionnement et investissement) : | | |
| | Communication institutionnelle | Relations internationales |
| Régie | 1,6 M€ | 0,0 M€ |
| Entreprises | 2,3 M€ | 1,1 M€ |
| Total | 3,9 M€ | 1,1 M€ |

COMMUNAUTÉ URBAINE
GRAND LYON

22

Diapositive 23

Budget 2009

♦ **La répartition des activités (budgets consolidés, mouvements réels) :**

| | Services aux habitants | Stratégie | TOTAL | % | % Budget (1 595 M€) |
|---------------------|------------------------|-----------|------------|--------|---------------------|
| Régie | 214,6 M€ | 19,4 M€ | 234,0 M€ | 20,2 % | 14,7 % |
| Entreprises | 680,5 M€ | 241,6 M€ | 922,1 M€ | 79,8 % | 57,8 % |
| Total | 895,1 M€ | 261,0 M€ | 1 156,1 M€ | 100 % | 72,5 % |
| % | 77,4 % | 22,6 % | 100 % | - | - |
| % budget (1 595 M€) | 56,1 % | 16,3 % | - | - | - |

communauté urbaine
GRAND LYON

23

Diapositive 24

Budget 2009

♦ **Exemple d'effet de levier : Participations aux ZAC (données 2007)**

- Travaux d'aménagement réalisés : 51,8 M€
- SHON commercialisées : 376 496 m², soit, des investissements privés liés aux constructions : 561,6 M€
- Total investissement secteur BTP = 613,4 M€
- Participations publiques versées : 23,7 M€
- pour 1 € public dépensé en 2007, 25,8 € sont investis par le secteur privé (613,4 / 23,7 = 25,8)

communauté urbaine
GRAND LYON

24

Diapositive 25

La mise en œuvre des orientations



✓ **L'écoute constante des communes et des habitants :**

- Conférences des maires
- Pratique de la démocratie : dialogue et participation
- Versement aux communes de l'agglomération de la dotation de solidarité qui incite au développement économique et qui favorise la péréquation : ...16,9 M€



communauté urbaine
GRAND LYON

25

Diapositive 26



La mise en œuvre des orientations

✓ la maîtrise de la gestion

- Gestion en AP - CP
- Conduite de projet
- Comité d'engagement
- Centres de responsabilités
- Recherche performance
- Charte de l'achat et certification norme iso 9001

communauté urbaine
GRAND LYON

26

Diapositive 27



Où l'on va

Dans un contexte d'incertitude,
Malgré l'évolution des recettes, notamment en provenance de l'Etat,

Nous avons décidé :

- Une forte politique d'investissements pour soutenir l'économie locale (1 950 à 2 200 M€ en charge nette votés : plan de mandat / PPI 2009/2014),
- La maîtrise des dépenses de fonctionnement pour maintenir un autofinancement maximum,
- Le paiement de nos fournisseurs et prestataires à moins de 30 jours à date de réception de la facture

communauté urbaine
GRAND LYON

27

Diapositive 28



communauté urbaine
GRAND LYON

28